© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2002

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2002

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

Voici les faits !

Étude des caractéristiques et des expériences des immigrants à la recherche d'un emploi dans les professions réglementées en Ontario

Été 2002

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....

1. INTRODUCTION .....

2. DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉE.....

3. CE QUE L'ÉTUDE A RÉVÉLÉ.....
- 3.1 Profil démographique.....
- 3.2 Renseignements reçus.....
- 3.3 Connaissances linguistiques.....
  - 3.3.1 Connaissance de la langue officielle (anglais).....
  - 3.3.2 Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée (anglais) .....
- 3.4 Formation supplémentaire.....
- 3.5 Évaluations des attestations d'études.....
- 3.6 Expériences avec le processus de délivrance des permis.....
- 3.7 Emploi.....
  - 3.7.1 Situation concernant l'emploi.....
  - 3.7.2 Temps nécessaire à l'obtention d'un premier emploi.....
  - 3.7.3 Stratégies de subsistance.....
  - 3.7.4 Situation économique.....
  - 3.7.5 Travailler dans son champ de compétence.....

4. CONCLUSIONS.....

5. MESURES PRISES PAR L'ONTARIO.....
- 5.1 Renseignements.....
- 5.2 Aide à l'établissement.....
- 5.3 Aide à la transition.....
- 5.4 Formation linguistique.....
- 5.5 Évaluation des attestations d'études.....
- 5.6 Évaluation des connaissances acquises.....
- 5.7 Un modèle pour les autres autorités compétentes.....

ANNEXE A : DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS.....

ANNEXE B : RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES.....

ANNEXE C : DONNÉES CROISÉES.....

102-06183/

RÉSUMÉ

Chaque année, l'Ontario accueille plus de 100 000 immigrants. En moyenne, 72 p. 100 des immigrants en âge de travailler (ceux âgés entre 18 et 64 ans) sont très instruits et possèdent une excellente formation. Un peu moins d'un quart de ces personnes sont à la recherche d'un emploi ayant trait à une profession ou un métier réglementé. Il importe pour l'Ontario que les immigrants qualifiés aient accès aux professions et aux métiers, car sa population vieillit et son économie s'ajuste aux demandes du 21^{e} siècle.

L'initiative Accès aux professions et aux métiers (APM) du gouvernement de l'Ontario a été lancée en 1995 pour promouvoir des processus d'inscription et des pratiques d'emploi justes et fondés sur le mérite pour les professionnels et les personnes de métier formés à l'étranger et ainsi améliorer les contributions financières et sociales que ces personnes apportent à la province.

Afin de mieux comprendre ce qui aide ou entrave les immigrants qualifiés dans leur recherche d'un bon emploi dans la province, l'unité d'APM a entrepris une étude de recherche sur les expériences des immigrants à la recherche d'un emploi dans les professions réglementées de l'Ontario. (Les professions réglementées sont autorégulatoires. Elles ont l'autorité de fixer les exigences en matière de formation et d'admission, les pratiques courantes et les normes de compétence. Elles englobent les emplois dans les domaines comme la comptabilité, l'ingénierie, le droit, la médecine, les soins infirmiers, l'ergothérapie, la pharmacie et l'enseignement). Ce rapport résume les conclusions de cette étude.

Les 643 immigrants qui ont passé une entrevue pour cette étude ont été choisis au hasard à partir d'une liste de tous les immigrants de la province qui possèdent une éducation postsecondaire fournie par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'échantillon (N = 643) est représentatif des professionnels formés à l'étranger, âgés entre 18 et 64 ans, qui sont arrivés en Ontario après le 1er janvier 1994 et qui voulaient travailler dans une profession réglementée. Les données ont été recueillies de septembre 1998 à août 1999 en effectuant des entrevues en personne avec chaque participant.

Après une analyse des réponses des participants, on a tiré les conclusions suivantes :

- Des renseignements sur le marché du travail et les processus de délivrance des permis en Ontario propre à la profession exercée, y compris les étapes pour obtenir un permis et le besoin possible de mettre à jour les attestations d'études et les références professionnelles avant ou après l'immigration, sont extrêmement importants pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir des emplois dans leur champ de compétence.

- Les bureaux des visas du gouvernement du Canada et l'Internet sont deux mécanismes essentiels pour diffuser les renseignements sur le marché du travail et les processus de délivrance des permis.

- La connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée est très utile pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir un emploi dans leur champ de compétence.

- Des cours d'informatique, des cours de langues et des cours propres à la profession exercée suivis après l'arrivée au Canada sont particulièrement utiles aux professionnels formés à l'étranger.

- Les évaluations des attestations d'études sont utiles pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir un permis pour exercer leur profession. Ce permis leur donne ensuite accès aux emplois de leur champ de compétence.

- L'Ontario bénéficie davantage des professionnels formés à l'étranger lorsque leur premier emploi au Canada est dans la profession pour laquelle ils ont été formés ou une profession connexe. Du point de vue de l'économie, cette situation maximise le capital humain de ces immigrants.

Le rapport contient la description de plusieurs mesures prises par l'Ontario pour aider les professionnels formés à l'étranger à participer pleinement à l'économie de la province dès que possible après leur arrivée dans la province :

- Un investissement de 12 millions de dollars, répartis sur trois ans, annoncé dans le budget de l'Ontario de 2001 aide les professionnels qualifiés formés à l'étranger à accéder plus rapidement à leur champ de compétence dans les secteurs suivants où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée : les professions liées à la santé, l'enseignement, la fabrication de pièces d'auto, les métiers spécialisés de la construction et du secteur manufacturier, la programmation d'ordinateurs dans les domaines de l'informatique appliquée à la santé et des services financiers et la biotechnologie.

- Deux projets, financés en 2000 par un investissement de 3,5 millions de dollars de la part du gouvernement, offrent aux infirmiers et infirmières et aux pharmaciens et pharmaciennes qualifiés formés à l'étranger l'occasion d'acquérir l'éducation et les compétences supplémentaires dont ils ont besoin pour satisfaire aux normes de l'Ontario sans qu'il y ait dédoublement par rapport aux connaissances qu'ils ont déjà acquises ailleurs.

- Un service d'évaluation des attestations d'études, parrainé par le gouvernement provincial, a été mis sur pied à l'automne 2000. Exploité par la société World Education Services (WES)–Canada, ce nouveau service évalue les grades et les diplômes de l'étranger, les comparant avec les grades et les diplômes équivalents remis en Ontario. WES, un organisme à but non lucratif, est le service d'évaluation des attestations d'études le plus important en Amérique du Nord et il s'est fait une réputation à l'échelle internationale pour son service de grande qualité.

- L'unité d'APM du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a alloué du financement à l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario et à l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario pour les aider à élaborer et à mettre en place des processus améliorés et simplifiés pour évaluer les connaissances acquises et l'expérience des candidats.

- Quinze feuilles de renseignements professionnels, qui contiennent des renseignements mis à jour sur les exigences en matière de délivrance des permis et les conditions du marché du travail en Ontario, sont maintenant disponibles sur l'Internet pour les nouveaux immigrants ou les immigrants futurs. D'autres feuilles de renseignements sont en cours de rédaction.

- Des feuilles de renseignements professionnels interactifs, aussi disponibles en ligne, permettent aux utilisateurs d'accéder à des renseignements propres à la profession exercée.

- En partenariat avec un organisme communautaire et grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a élaboré le projet sectoriel OFIC (Orientation, Formation en technologie, Information et Conseils). Le projet sectoriel OFIC a fourni des manuels de formation et des outils d'autoévaluation aux professionnels formés à l'étranger pour les aider à accélérer leur entrée sur le marché du travail de la province.

On suggère dans le rapport certaines mesures que, selon l'Ontario, le gouvernement fédéral pourrait prendre dans ce domaine. Le gouvernement fédéral devrait :

- assurer que les renseignements sur le marché du travail qu'il fournit aux personnes qui désirent immigrer et travailler au Canada sont actuels, exacts et propres à chaque province en ce qui a trait aux compétences en demande, au niveau de scolarité et au diplôme ou au permis nécessaire;

- renforcer son soutien envers la formation linguistique axée sur la profession exercée et le marché du travail des immigrants;

- consulter les provinces pour déterminer de quelle manière les services d'évaluation des attestations d'études propres aux provinces peuvent aider les agents des visas du gouvernement fédéral, qui effectuent des évaluations pédagogiques des personnes qui veulent immigrer, à déterminer l'équivalence d'études de ces personnes.

1. INTRODUCTION

Chaque année, l'Ontario accueille plus de 100 000 immigrants. En moyenne, 72 p. 100 des immigrants en âge de travailler (ceux âgés entre 18 et 64 ans) sont très instruits et possèdent une excellente formation. Un peu moins d'un quart de ces personnes sont à la recherche d'un emploi dans les professions et métiers réglementés.

Afin de mieux comprendre ce qui aide ou entrave les immigrants qualifiés dans leur recherche d'un bon emploi dans la province, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a entrepris une étude de recherche. Le but de cette étude consistait à obtenir des informations sur les expériences des immigrants à la recherche d'un emploi dans les professions réglementées.

Les professions réglementées sont celles pour lesquelles la province a mis en place des organismes autonomes. Elles comprennent la comptabilité, l'architecture, l'ingénierie, le droit, la médecine, les soins infirmiers, l'ergothérapie, l'enseignement et la médecine vétérinaire. Elles sont hautement spécialisées ; on doit faire des études postsecondaires et une formation supplémentaire. La plupart de ces professions exigent aussi que les personnes possèdent un permis avant de pouvoir exercer.

Ce rapport résume les conclusions de l'étude sur les expériences des immigrants à la recherche d'un travail dans les professions réglementées. L'Ontario a déjà commencé à utiliser ces renseignements pour examiner ses politiques et ses programmes reliés à l'accès des immigrants aux professions réglementées de la province.

Le chapitre 2 contient les données et la méthodologie utilisée pour l'étude. Le chapitre 3 décrit ce que nous avons appris de notre analyse des données. Il comprend le profil démographique des immigrants qui ont participé à l'étude et les conclusions de l'étude dans les sections suivantes de l'expérience de l'immigrant : demande et réception de renseignements sur l'emploi ; connaissance de l'anglais ; formation supplémentaire après son arrivée au Canada ; évaluation

des attestions d'études ; expériences avec le processus de délivrance du permis en vue d'exercer la profession et la situation concernant l'emploi. Le chapitre 4 résume les conclusions de l'étude.

Le chapitre 5 décrit les initiatives du gouvernement de l'Ontario visant à aider les immigrants qualifiés à accéder rapidement à leur profession ou métier et à contribuer à l'économie de la province, ainsi que certaines mesures que, selon l'Ontario, le gouvernement fédéral devrait prendre pour aider les efforts de l'Ontario et des autres provinces dans ce domaine.

L'annexe A contient les définitions des termes utilisés dans le texte, y compris la terminologie en matière de statistique. Elle donne aussi plus de détails sur les professions réglementées et une liste des professions réglementées en Ontario au moment de l'étude. Les annexes B et C contiennent des tableaux sur les statistiques et les analyses sur lesquelles les conclusions de ce rapport sont basées.

2. DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Le questionnaire qui a servi de base à cette étude a été élaboré par le Centre de recherche sociale appliquée de l'Université de Toronto et a ensuite été modifié par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les 643 immigrants qui ont passé une entrevue pour cette étude ont été choisis au hasard à partir d'une liste de tous les immigrants de la province qui possèdent une éducation postsecondaire fournie par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'échantillon (N = 643) est représentatif des professionnels formés à l'étranger, âgés entre 18 et 64 ans, qui sont arrivés en Ontario après le 1er janvier 1994 et qui voulaient travailler dans une profession réglementée. Certains immigrants nomades ont été inclus dans l'échantillon. (Les immigrants nomades sont ceux qui ont résidé dans diverses parties de la province ou qui ont quitté la province après leur arrivée au pays, ainsi que ceux qui sont arrivés ailleurs au Canada avant de venir s'installer en Ontario).

Les données ont été recueillies de septembre 1998 à août 1999 en effectuant des entrevues en personne avec chaque participant. Chaque entrevue a duré environ une heure. Les entrevues ont eu lieu dans diverses parties de la province et dans plusieurs langues.

Veuillez prendre note des points suivants concernant ce projet de recherche et ce rapport :

- Tous les renseignements de cette étude ont été obtenus des personnes qui se sont présentées comme des professionnels formés à l'étranger. Ils n'ont pas été validés par des examens supplémentaires ou des processus de vérification. Aucune entrevue n'a été faite avec des agents des visas à l'étranger ou d'autres qui peuvent avoir rencontré les immigrants qui recherchent des renseignements, ou qui prennent des décisions, sur le fait d'immigrer ou pas en Ontario et s'ils peuvent y exercer leur profession. Les réponses reflètent donc les perspectives des immigrants formés à l'étranger qui ont passé une entrevue comme ils les ont déclarées eux-mêmes.

Ces paramètres doivent être présents à l'esprit, surtout lorsqu'on traite des conclusions de l'étude sur les antécédents des immigrants et la connaissance de l'anglais.

- Ce ne sont pas tous les participants qui ont répondu à toutes les questions. En général, nous avons utilisé le terme *participants* pour se référer aux 643 personnes de l'échantillon ou à la plupart de celles-ci et *personnes interrogées* pour se référer aux participants qui ont répondu à une question en particulier.

- La comparaison entre hommes et femmes a été incluse lorsqu'il y a avait une différence significative entre les réponses des deux.

- Les pourcentages dans ce document ont été arrondis à un seul chiffre après la virgule. Les totaux des pourcentages dans les tableaux ont été arrondis à 100,0 %.

3. CE QUE L'ÉTUDE A RÉVÉLÉ

Les conclusions contenues dans ce chapitre sont basées sur les statistiques et les analyses figurant dans les annexes : les répartitions du nombre de réponses sont présentées dans l'annexe B et les données croisées dans l'annexe C. (Les termes relatifs aux statistiques sont expliqués dans l'annexe A). Certains des tableaux de ces annexes sont inclus dans ce chapitre.

Au cours de la recherche, nous avons analysé, à divers niveaux, de nombreuses répartitions du nombre de réponses et données croisées. Le coefficient de confiance des données croisées est de 0,01 ; c'est-à-dire qu'il y a seulement un pour cent de chance (1 %) que les relations sont arrivées par hasard.

3.1 Profil démographique

L'arrivée au Canada des participants à notre étude a été divisée en 5 périodes plus ou moins égales : 17,8 % sont arrivés en 1994, 23,7 % en 1995, 18,2 % en 1996, 19,6 % en 1997 et 20,7 % en 1998 et 1999. (Voir l'annexe B, tableau 3.1a).

La plupart des participants (53 %) étaient âgés entre 31 ans et 40 ans, 18,2 % avaient 30 ans ou moins et 28,8 % avaient 41 ou plus. (Voir l'annexe B, tableau 3.1b).

Beaucoup plus d'hommes (62,5 %) que de femmes (37,5 %) ont participé à l'étude. (Voir l'annexe B, tableau 3.1c).

En ce qui a trait à la connaissance des langues officielles du Canada, la grande majorité des participants (83,2 %) connaissait l'anglais uniquement et seulement 1,4 % connaissait le français uniquement. (Voir l'annexe B, tableau 3.1d).

Les catégories d'immigrant, utilisées lors de notre étude, sont celles établies dans la *Loi sur l'Immigration* du Canada. Presque les trois quarts des participants (74,3 %) appartenaient à la catégorie « autonome », 16,2 % appartenaient à la catégorie « famille » et 9,5 % appartenaient aux catégories « autres ». (Voir l'annexe B, tableau 3.1e. Voir l'annexe A pour les définitions des catégories d'immigrant).

Les régions d'origine utilisées lors de notre étude ont été délimitées comme suit : le Royaume-Uni et l'Europe, l'Asie du Sud, le littoral du Pacifique et « autre » (l'Afrique ; le Moyen-Orient ; l'Amérique du Nord, Centrale et du Sud; la Guyane et les Caraïbes). La plupart des participants à cette étude (63,8 %) provenaient des régions de la catégorie « autre ». Cet important groupe était suivi par les groupes d'immigrants provenant du littoral du Pacifique (30,6 %), du Royaume-Uni et de l'Europe (3,1 %) et de l'Asie du Sud (2,5 %). (Voir l'annexe B, tableau 3.1f. Voir l'annexe A pour les définitions des régions d'origine).

Le niveau de scolarité des participants était élevé, 51,8 % possédaient au moins un baccalauréat, 7,8 % un grade légal et 26,1 % une maîtrise ou un doctorat. Parmi le restant des participants, 11,5 % possédaient un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence et 2,8 % avaient fait des études postsecondaires. (Voir le tableau 3.1g ci-dessous)

Table 3.1g : Niveau de scolarité à l'arrivée

Niveau de scolarité	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Baccalauréat	333	51,8
Maîtrise/doctorat	168	26,1
Diplôme/certificat/certificat de compétence	74	11,5
Grade légal*	50	7,8
Études postsecondaires	18	2,8
Total	**643**	**100,0**

* Tout au long de cette étude, le terme « grade légal » fait référence à *l'achèvement des études universitaires* dans un domaine spécialisé, comme la comptabilité, l'ingénierie, le droit, la médecine et les autres professions réglementées. Un grade légal n'est pas la même chose qu'une « désignation professionnelle », qui est accordée par l'organisme de réglementation de la profession après *l'achèvement des prescriptions concernant l'autorisation d'exercer* spécifiées par l'organisme de réglementation.

Tous les participants à cette étude ont été formés dans une profession qui est réglementée en Ontario. (Comme le démontre le tableau 3.1g, le niveau de scolarité des participants varie. Le niveau de scolarité et la formation reçue par certains des participants formés à l'étranger peuvent être insuffisants selon les organismes de réglementation qui régissent les professions en Ontario). Bon nombre des participants qui ont passé l'entrevue (42,9 %) étaient des ingénieurs/ingénieures, des enseignants/enseignantes (12,4 %) ou des comptables (9,8 %) dans leur pays d'origine. (Voir le tableau 3.1h ci-dessous).

Tableau 3.1h : Profession dans le pays d'origine

Profession dans le pays d'origine	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Ingénieur/ingénieure	276	42,9
Enseignant/enseignante	80	12,4
Comptable	63	9,8
Médecin	46	7,2
Technicien/technicienne des sciences de l'ingénierie	40	6,2
Infirmier/infirmière	29	4,5
Pharmacien/pharmacienne	24	3,7
Technicien/technicienne de laboratoire médical	22	3,4
Vétérinaire	12	1,9
Architecte	8	1,2
Avocat/avocate	8	1,2
Technicien/technicienne en radiation médicale	7	1,1
Chirurgien/chirurgienne dentiste	6	0,9
Technicien/technicienne dentaire	6	0,9
Psychologue	4	0,6
Physiothérapeute	4	0,6
Sage-femme	3	0,5
Inhalothérapeute	1	0,2
Courtier/courtière d'assurance	1	0,2
Arpenteur-géomètre	1	0,2
Ergothérapeute	1	0,2
Agronome	1	0,2
Total	**643**	**100,0**

3.2 Renseignements reçus

On a demandé aux participants de nous indiquer la source des renseignements généraux qu'ils ont obtenus sur le Canada avant d'immigrer, comme son système de soins de santé, sa situation

économique et ses marchés du travail. La plupart des personnes interrogées (57,2 %) ont déclaré qu'elles ont obtenu ces renseignements, dont elles se sont servies pour prendre leur décision quant à l'immigration, de leurs amis et des membres de leur famille. D'autres sources incluent les livres (7,5 %), les bureaux des visas du gouvernement du Canada (7,1 %) et les journaux (4,3 %). (Voir l'annexe B, tableau 3.2a).

On a aussi demandé aux participants le type de renseignements qu'ils ont obtenu en matière d'emploi avant d'immigrer au Canada. Toutes sources de renseignements confondues, 40,2 % des personnes interrogées ont obtenu des renseignements généraux sur le marché du travail. 14,4 % ont été informés que les emplois étaient à portée de la main au Canada ; 8,3 % ont été informés que des emplois dans leur profession étaient disponibles. D'autre part, 11 % ont été informés que les emplois n'étaient pas à portée de la main au Canada et 8,7 % qu'il n'y avait pas d'emplois dans leur profession. (Voir l'annexe B, tableau 3.2b).

Lorsqu'on leur a demandé quel genre de renseignements propres à la profession exercée elles avaient obtenu avant d'immigrer, 46,3 % des personnes interrogées ont indiqué avoir été informées qu'elles auraient besoin d'un permis pour exercer en Ontario et 20,1 % ont été informées des prescriptions concernant l'autorisation d'exercer. 29,1 % ont déclaré avoir été informées du niveau d'emploi dans leur profession. (Voir l'annexe B, tableaux 3.2c, 3.2d et 3.2e).

Parmi les participants qui ont été informés des prescriptions concernant l'autorisation d'exercer avant d'immigrer au Canada, 65,8 % travaillaient dans leur profession ou une profession connexe au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et 19,2 % occupaient un emploi non spécialisé qui n'était pas relié à leur profession tout simplement pour gagner un revenu. Parmi ceux qui n'ont pas été informés des prescriptions concernant l'autorisation d'exercer avant d'immigrer, 50,3 % travaillaient dans leur profession ou une profession connexe au moment de l'entrevue et 30,9 % occupaient un emploi non relié tout simplement pour gagner un revenu. (Voir le tableau 3.2f ci-dessous. Voir l'annexe A pour les définitions des catégories d'emploi).

Tableau 3.2f : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et renseignements obtenus avant d'immigrer en matière de prescriptions concernant l'autorisation d'exercer

Catégorie d'emploi		Renseignements obtenus sur les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer				Total
		Oui	Non	Pas vraiment	Oui, mais trompeurs	
Même profession ou profession connexe	Répartition	48	153	16	2	219
	%	65,8 %	50,3 %	51,6 %	40,0 %	53,0 %
Autre profession	Répartition	11	57	12	1	81
	%	15,1 %	18,8 %	38,7 %	20,0 %	19,6 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	14	94	3	2	113
	%	19,2 %	30,9 %	9,7 %	40,0 %	27,4 %
Totaux	Répartition	**73**	**304**	**31**	**5**	**413**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Lorsqu'on leur a demandé si les renseignements concernant leur profession leur avaient été utiles, 28,7 % des personnes interrogées ont déclaré que les renseignements étaient très utiles ou utiles, 10,5 % ont déclaré que les renseignements n'étaient ni utiles ni inutiles et 20,4 % ont déclaré que les renseignements n'étaient pas très utiles ou pas utiles du tout. (Voir l'annexe B, tableau 3.2g).

Les personnes interrogées des catégories d'immigrants « autonome » et « autre » ont trouvé les renseignements concernant leur profession plus utiles que celles de la catégorie « famille » : 30,9 % des personnes interrogées dans la catégorie « autonome » ont trouvé les renseignements très utiles ou utiles comparativement à 33,4 % dans la catégorie « autre » et 15,8 % dans la catégorie « famille ». (Voir l'annexe C, tableau 3.2h).

Environ un quart des participants (27,4 % des personnes interrogées) ont déclaré qu'ils avaient accès à l'Internet dans leur pays d'origine. (Voir l'annexe B, tableau 3.2i).

Parmi ceux qui avaient accès à l'Internet, 42,3 % en avaient l'accès à la maison et 41,1 % au travail. (Voir l'annexe B, tableau 3.j).

37,5 % de ceux qui avaient accès à l'Internet ont déclaré que, pendant qu'ils étaient dans leur pays d'origine, ils ont utilisé l'Internet pour obtenir des renseignements sur le marché du travail canadien. (Voir l'annexe B, tableau 3.2k).

Bon nombre des participants ont déclaré que davantage de renseignements sur le marché du travail canadien devraient être disponibles dans les bureaux des visas du gouvernement du Canada (46,2 %) et sur l'Internet (28,1 %). (Voir le tableau 3.2l ci-dessous).

Tableau 3.2l : Lieux où davantage de renseignements sur le marché du travail sont nécessaires

Lieu	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Bureaux des visas	291	46,2
Internet	177	28,1
Bibliothèques	68	10,8
Journaux	44	7,0
Autre	50	7,9
Total	**630**	**100,0**

3.3 Connaissances linguistiques

3.3.1 Connaissance de la langue officielle (anglais)

Comme nous l'avons mentionné à la section 3.1, la grande majorité des participants connaissait l'anglais seulement. La portion des participants ne parlant que le français était très faible, donc on n'a pas approfondi la connaissance de la langue française des participants. (Les statistiques sur l'arrivée des immigrants en Ontario démontrent qu'entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre

1998, la période couverte par cette étude, 1 % des immigrants âgés de 18 à 64 ans connaissait la langue française).

Les interviewers ont demandé aux participants d'évaluer leur connaissance de la langue officielle en matière d'écriture, de lecture et de conversation au moment de leur arrivée au Canada. Plus des trois quarts des personnes interrogées (76,8 %) ont dit avoir une bonne ou une excellente connaissance de l'anglais écrit à leur arrivée ; seulement 8,1 % ont déclaré avoir une mauvaise connaissance de la langue. Ces chiffres correspondent à l'autoévaluation de leur capacité à lire l'anglais à leur arrivée au Canada : 81,9 % ont évalué qu'elles avaient une bonne ou une excellente capacité à lire l'anglais et seulement 6,8 % ont déclaré avoir une faible capacité à lire. Les pourcentages étaient légèrement différents pour l'autoévaluation de la capacité de parler la langue à leur arrivée au Canada : 64,1 % des personnes interrogées ont déclaré avoir une bonne ou excellente capacité à parler l'anglais, alors que 23,6 % ont déclaré avoir une capacité passable et 12,3 % une faible capacité à lire l'anglais. (Voir annexe B, tableaux 3.3.1a, 3.3.1b et 3.3.1c).

La connaissance de la langue officielle des participants au moment des entrevues avec nos chercheurs était aussi élevée, 58,5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir une bonne connaissance de la langue et 30,4 % une excellente connaissance de la langue. Les 11,1 % restant ont déclaré avoir une connaissance de la langue passable ou mauvaise. (Voir le tableau 3.3.1d ci-dessous).

Tableau 3.3.1d : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Connaissance de la langue officielle	Répartition (nombre des réponses)	Pourcentage (%)
Mauvaise/passable	71	11,1
Bonne	374	58,5
Excellente	194	30,4
Total	**639**	**100,0**

Lorsqu'on leur a demandé si leur connaissance de la langue officielle avait été évaluée lors de l'entrevue au bureau des visas, 75 % des personnes interrogées ont répondu « oui ». (Voir l'annexe B, tableau 3.3.1e).

Parmi ceux dont la connaissance de la langue officielle a été évaluée, 88,8 % ont déclaré que l'évaluation était familière, effectuée par une conversation durant l'entrevue pour un visa d'immigrant. (Voir annexe B, tableau 3.3.1f).

Plus de la moitié des participants (58,4 %) ont déclaré que leur connaissance de la langue anglaise s'est améliorée depuis leur arrivée au Canada. (Voir l'annexe B, tableau 3.3.1g).

Parmi ceux qui ont suivi des cours de langue après avoir immigré, 71,5 % ont suivi des cours d'anglais langue seconde, le Cours de langue pour les immigrants au Canada ou le *Test of English as a Foreign Language*. (Voir annexe B, tableau 3.3.1h).

Plus le temps passé au Canada est long, moins les participants évaluent leur connaissance de la langue officielle comme mauvaise ou passable. Un petit nombre (7,1 %) des personnes interrogées qui sont arrivées en 1994 ont déclaré que leur connaissance de la langue officielle était mauvaise ou passable, alors que près d'un quart (24,2 %) de ceux qui sont arrivés en 1998 et 1999 ont fait la même déclaration. Soixante-neuf pour cent (69 %) des personnes interrogées qui sont arrivées en 1994 ont déclaré avoir une bonne connaissance de la langue officielle, alors que 52,3 % des personnes interrogées arrivées en 1998 et 1999 appartenaient à cette catégorie. Les pourcentages des personnes interrogées qui sont arrivées en 1994 et en 1998 et 1999 et qui ont déclaré qu'elles avaient une excellente connaissance de la langue officielle étaient presque identiques (23,9 % pour celles arrivées en 1994 et 23,5 % pour celles arrivées en 1998 et 1999). (Voir l'annexe C, tableau 3.3.1i).

Un plus grand pourcentage de femmes que d'hommes (15,9 % des femmes comparativement à 8,3 % des hommes) a déclaré que sa connaissance de la langue officielle était mauvaise ou passable au moment de l'entrevue avec nos chercheurs. Un pourcentage sensiblement égal de femmes et d'hommes (59,8 % des femmes et 57,8 % des hommes) a déclaré avoir une bonne connaissance de la langue officielle. Parmi les hommes, 34 % ont déclaré avoir une excellente connaissance de la langue officielle comparativement à 24,3 % des femmes. (Voir l'annexe C, tableau 3.3.1j).

Les personnes dans la catégorie d'immigrant « autonome » ont déclaré, en règle générale, une connaissance de la langue officielle plus élevée que celles des autres catégories : 91,8 % des personnes interrogées dans la catégorie « autonome » ont déclaré avoir une bonne ou une excellente connaissance de la langue officielle comparativement à 77,7 % de celles dans la catégorie « famille » et 85,3 % dans les catégories « autres ». (Voir annexe C, tableau 3.3.1k).

Les participants qui sont nés en Asie du Sud ont déclaré avoir la meilleure connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue : 0 % des personnes interrogées ont déclaré avoir un niveau mauvais ou passable, 33,3 % un bon niveau et 66,7 % un excellent niveau. Les personnes interrogées des régions « autres » ont aussi déclaré avoir une solide connaissance de la langue officielle : 7,4 % des personnes interrogées ont déclaré avoir un niveau mauvais ou passable, 59,1 % un bon niveau et 33,6 % un excellent niveau. (Voir annexe C, tableau 3.3.1l).

3.3.2 Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée (anglais)

Les participants ont aussi déclaré avoir une solide connaissance de la langue officielle dans la profession pour laquelle ils ont été formés : 34,8 % des personnes interrogées ont déclaré avoir une excellente habileté à communiquer dans leur profession, 53,9 % une bonne habileté et 10,1 % une habileté faible ou passable. (Voir annexe B, tableau 3.3.2a).

Les participants qui vivent au Canada depuis plusieurs années ont déclaré qu'ils avaient une meilleure habileté à communiquer dans leur profession que ceux qui sont arrivés plus récemment. Par exemple, 65,5 % des personnes interrogées du groupe de 1994 ont déclaré avoir une bonne habileté à communiquer dans leur profession comparativement à 53 % des personnes du groupe de 1998 et 1999. Dans le même ordre d'idées, 7,1 % des personnes interrogées qui sont arrivées en 1994 ont déclaré avoir une habileté faible ou passable à communiquer dans leur profession comparativement à 18,9 % des personnes du groupe de 1998 et 1999. (Voir annexe C, tableau 3.3.2b).

L'habileté des participants à communiquer dans la profession pour laquelle ils ont été formés a augmenté en fonction de leur niveau de scolarité au moment de leur arrivée au Canada. Le pourcentage des personnes interrogées qui ont déclaré qu'ils avaient une habileté faible ou passable a diminué de façon constante à mesure que leur niveau de scolarité augmentait : 27,8 % chez ceux qui avaient fait des études postsecondaires ; 13,5 % chez ceux qui possédaient un diplôme, un certificat ou un certificat de compétences ; 10,3 % chez ceux qui possédaient un baccalauréat ; 12 % chez ceux qui possédaient un grade légal ; 5,6 % chez ceux qui possédaient une maîtrise et 4,3 % chez ceux qui possédaient un doctorat. (Voir l'annexe C, tableau 3.3.2c).

Les personnes interrogées dans la catégorie d'immigrants « autonome » ont déclaré la plus solide habileté à communiquer dans la profession pour laquelle elles ont été formées. 92,4 % des personnes interrogées de la catégorie « autonome » ont déclaré avoir une excellente ou une bonne habileté comparativement à 81,7 % dans les catégories « autre » et 75,7 % dans la catégorie « famille ». (Voir annexe C, tableau 3.3.2d).

Plus de la moitié des femmes de l'étude (56,9 % des femmes interrogées) ont déclaré avoir une bonne habileté à communiquer dans la profession pour laquelle elles ont été formées, 24,7 % ont déclaré avoir une excellente habileté et 15,9 % ont déclaré avoir une habileté faible ou passable. En comparaison, 52,1 % des hommes interrogés ont déclaré avoir une bonne habileté à communiquer dans la profession pour laquelle ils ont été formés, 40,9 % ont déclaré avoir une excellente habileté et 6,5 % ont déclaré avoir une habileté faible ou passable. (Voir l'annexe C, tableau 3.3.2e).

Parmi ceux qui ont déclaré avoir une excellente habileté à communiquer en anglais dans la profession pour laquelle ils ont été formés, 39,6 % travaillaient dans la même profession pour laquelle ils ont été formés ou dans une profession connexe. Réciproquement, parmi ceux qui ont déclaré avoir une habileté faible à passable à communiquer en anglais dans leur profession, seulement 9,4 % travaillaient dans la même profession ou dans une profession connexe. Un certain nombre de ceux qui ont déclaré avoir une excellente habileté à communiquer en anglais dans la profession pour laquelle ils ont été formés travaillait dans une autre profession non connexe à leur profession d'origine (17,6 %). Parmi ceux qui ont déclaré une habileté faible ou

passable à communiquer en anglais dans leur profession, seulement 9,4 % travaillaient dans une profession non connexe à leur profession d'origine. (Voir le tableau 3.3.2f ci-dessous).

Tableau 3.3.2f : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée

Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue		Connaissance de la langue propre à la profession exercée				Total
		Mauvaise/passable	Bonne	Excellente	Ne sais pas	
Même profession ou profession connexe	Répartition	6	123	88	0	217
	%	9,4 %	35,8 %	39,6 %	0 %	34,0 %
Autre profession	Répartition	6	35	39	1	81
	%	9,4 %	10,2 %	17,6 %	12,5 %	12,7 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	12	64	35	2	113
	%	18,8 %	18,6 %	15,8 %	25,0 %	17,7 %
Pas de réponse	Répartition	40	122	60	5	227
	%	62,5 %	35,5 %	27,0 %	62,5 %	35,6 %
Total	Répartition	**64**	**344**	**222**	**8**	**638**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

3.4 Formation supplémentaire

La formation supplémentaire dans le cadre de cette étude est définie comme une formation qui n'est pas de nature technique et qui ne mène pas à l'obtention de la reconnaissance professionnelle. Plus de la moitié des participants (52,7 %) ont suivi des cours de formation supplémentaire à leur arrivée au Canada. (Voir l'annexe B, tableau 3.4a).

Lorsqu'on leur a demandé quels cours ont été les plus utiles, 28,7 % des participants ont répondu les cours d'informatique, 20 % les cours propres à la profession et 18,5 % les cours de langue. Les autres cours qui ont été considérés comme utiles sont les cours d'éducation postsecondaires (10,3 %), les cours de recherche d'emploi (5 %) et les cours d'alternance travail-études (3,2 %). (Voir le tableau 3.4b ci-dessus).

Tableau 3.4b : Les cours de formation les plus utiles

Type de cours	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Informatique/technologie	133	28,7
Propre à la profession	93	20,0
Langue	86	18,5
Études postsecondaires	48	10,3
Recherche d'emploi	23	5,0
Tous	18	3,9
Aucun	17	3,7
Travail-études	15	3,2
Ne sais pas	11	2,4
Autres	20	4,3
Total	**464**	**100,0**

Lorsqu'on a demandé aux participants pourquoi un cours en particulier a été plus utile, de nombreuses personnes interrogées ont déclaré qu'il était relié à leur emploi ou qu'il les aiderait à trouver un emploi : 20 % ont déclaré que le cours était utile, car il était relié à leur domaine professionnel, 17,1 % ont déclaré qu'il les aiderait à trouver un travail et 2,9 % ont déclaré qu'il était utile pour compléter les exigences relatives à la profession. (Voir l'annexe B, tableau 3.4c).

On a demandé aux participants s'ils voulaient suivre certains cours de formation mais n'ont pas pu le faire. 59,6 % des personnes interrogées ont répondu « oui ». (Voir annexe B, tableau 3.4d).

Parmi ceux qui n'ont pas pu suivre les cours de formation voulus, 40,4 % voulaient suivre un cours d'informatique et 33,2 % voulaient suivre un cours propre à la profession exercée. (Voir l'annexe B, tableau 3.4e).

Lorsqu'on leur a demandé la raison pour laquelle elles n'ont pas pu suivre les cours, de nombreuses personnes ont déclaré que les cours étaient trop coûteux (37,1 %) ou qu'elles n'avaient pas assez de temps pour les suivre (25,2 %). (Voir annexe B, tableau 3.4f).

Le nombre de participants de la catégorie « autonome » qui ont suivi des cours était plus élevé que celui de la catégorie « famille » (56,3 % comparativement à 40,4 %). (Voir annexe C, tableau 3.4g).

3.5 Évaluation des attestations d'études

Une évaluation des attestations d'études est une évaluation des compétences au niveau secondaire et postsecondaire obtenues à l'étranger par rapport aux qualifications semblables obtenues en Ontario.

Au moment de nos entrevues, il y avait trois services d'évaluation des attestations d'études en Ontario : le *Ontario Comparative Education Service* de l'Université de Toronto, le *Academic Credentials Evaluation Service* de l'Université York et le *International Credential Assessment Service of Canada*, un service privé situé à Guelph. Moyennant des frais, ces services évaluent les grades ou les diplômes obtenus dans les autres pays pour déterminer s'ils sont équivalents à un grade ou à un diplôme du même domaine obtenu en Ontario. (Ils n'évaluent pas l'équivalence d'un statut professionnel accordé dans un autre pays). Les services d'évaluation des attestations d'études sont aussi offerts dans les autres provinces.

Immigrants who have their academic credentials assessed can also offer the assessment to potential employers to help gain entry to the labour market, or to academic institutions to help gain entry to the education system.

L'évaluation des attestations d'études est une étape très importante du processus de délivrance des permis dans la plupart des professions réglementées. Les immigrants ayant fait évaluer leurs attestations d'études peuvent aussi présenter cette évaluation aux employeurs éventuels, dans le but de faciliter leur propre entrée sur le marché du travail, et aux établissements d'enseignement pour faciliter leur accès au système d'éducation.

Parmi les personnes interrogées, 29,1 % ont demandé une évaluation de leurs attestations d'études. 42,1 % n'avaient pas entendu parler des services d'évaluation des attestations d'études et 28,8 % n'avaient pas fait évaluer leurs attestations d'études même si elles connaissaient l'existence de ce service. (Voir annexe B, tableau 3.5a).

Presque toutes les personnes qui ont demandé une évaluation de leurs attestations d'études (91 %) l'ont fait après avoir immigré. (Voir l'annexe B, tableau 3.5b).

Parmi les participants de la catégorie « autonome », 34,3 % ont déclaré avoir demandé une évaluation de leurs attestations d'études comparativement à 15,4 % de ceux de la catégorie « famille ». Parmi les participants de la catégorie « autonome », 35,1 % n'avaient pas entendu parler des services d'évaluation des attestations d'études comparativement à 64,4 % de ceux de la catégorie « famille ». (Voir l'annexe C, tableau 3.5c).

Parmi les personnes ayant une maîtrise ou un doctorat, un tiers (33,9 %) avait demandé l'évaluation des attestations d'études comparativement à 17,6 % de celles ayant un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence. Parmi celles ayant une maîtrise ou un doctorat, seulement 32,1 % n'avaient pas entendu parler de l'évaluation des attestations d'études comparativement à 64,9 % de celles ayant un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence. (Voir l'annexe C, tableau 3.5d).

On a constaté que, parmi les professionnels formés à l'étranger qui avaient fait évaluer leurs attestations d'études après avoir immigré, 73,2 % avaient des grades et des diplômes équivalents à ceux obtenus dans les mêmes disciplines en Ontario. (Voir l'annexe B, tableau 3.5e).

Plus d'un tiers des personnes qui ont fait évaluer leurs attestations d'études après avoir immigré (39,3 %) ont déclaré que l'évaluation avait été utile. 60,7 % des personnes ont déclaré que l'évaluation n'avait pas été utile ou qu'elles n'étaient pas certaines si elle avait été utile. (Voir l'annexe B, tableau 3.5f).

Parmi les personnes qui ont déclaré que l'évaluation des attestations d'études effectuée après l'immigration avait été utile, 56,3 % ont déclaré qu'elle les avait aidés à trouver un emploi. (Voir annexe B, tableau 3.5g).

Les participants qui ont fait évaluer leurs attestations d'études avaient une plus grande probabilité de travailler à plein temps. Parmi les personnes interrogées qui ont demandé

l'évaluation de leurs attestations d'études, 60,9 % travaillaient à temps plein au moment de l'entrevue comparativement à 42,9 % de celles qui n'avaient jamais entendu parler du service. 21,7 % des personnes interrogées qui ont demandé l'évaluation de leurs attestations d'études ne travaillaient pas comparativement à 37,7 % de celles qui n'avaient pas entendu parler du service. (Voir tableau 3.5h ci-dessous).

Tableau 3.5h : Situation concernant l'emploi et demande d'évaluation des attestations d'études

Situation concernant l'emploi		Demande d'évaluation des attestations d'études			Total
		Oui	Non, n'a jamais entendu parler de ce service	Non, mais connaît ce service	
Emploi à temps plein	Répartition	112	106	97	315
	%	60,9 %	42,9 %	54,5 %	51,7 %
Emploi à temps partiel	Répartition	21	35	16	72
	%	11,4 %	14,2 %	9,0 %	11,8 %
Aucun emploi	Répartition	40	93	52	185
	%	21,7 %	37,7 %	29,2 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	11	13	13	37
	%	6,0 %	5,3 %	7,3 %	6,1 %
Total	Répartition	**184**	**247**	**178**	**609**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

À cause de l'importance de l'évaluation des attestations d'études à l'automne 2000, le gouvernement de l'Ontario a créé un service d'évaluation des attestations d'études pour les immigrants à la recherche d'un emploi, les employeurs, les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement, les agents de formation privés et les agences de recrutement. Le service est exploité par World Education Services–Canada.

3.6 Expériences du mécanisme de délivrance des permis

Comme il en a été fait mention dans le chapitre 1, de nombreuses professions sont réglementées par des organismes autonomes. Ces organismes, connus aussi comme des organismes de réglementation professionnels, ont été établis en vertu des lois provinciales afin de protéger le public. Ils ont l'autorité de fixer les exigences en matière de formation et d'entrée relativement à

la profession ainsi que les normes de pratique et de compétence, d'évaluer les compétences et les attestations d'études des demandeurs, d'enregistrer les demandeurs qualifiés et de discipliner ses membres.

Même si chaque profession est autonome, un ministère provincial désigné a la compétence législative nécessaire pour gérer la loi ayant établi l'organisme de réglementation professionnel, approuver les réglementations professionnelles faites par cet organisme et nommer les membres du conseil d'administration de l'organisme.

D'ordinaire, pour être admis dans une profession réglementée en Ontario, les candidats doivent obtenir un diplôme d'études postsecondaires de compétence professionnelle, acquérir de l'expérience ou suivre une formation professionnelle et réussir aux examens d'agrément de l'organisme autonome. Les exigences particulières (par exemple, l'expérience nécessaire) varient grandement d'une profession à l'autre. De plus, certaines professions sont réglementées par des organismes nationaux qui peuvent établir des exigences nationales en matière d'examen.

Dans presque tous les cas, pour travailler dans leur domaine en Ontario, les professionnels formés à l'étranger doivent faire reconnaître et certifier leurs compétences par un organisme de réglementation professionnel. Pour ce faire, on doit évaluer les attestations d'études du candidat par rapport aux attestations semblables obtenues en Ontario, la connaissance et les compétences du candidat propres à la profession exercée (évaluées, en règle générale, par un examen professionnel) et si la connaissance de la langue officielle du candidat est suffisante pour pratiquer sa profession d'une façon compétente.

Presque la moitié des professionnels formés à l'étranger qui ont participé à notre sondage (46,9 % des personnes interrogées) avait demandé un permis pour exercer leur profession dans leur ancien pays de résidence. (Voir l'annexe B, tableau 3.6a). La majorité (82,2 %) avait le permis nécessaire. (Voir l'annexe B, tableau 3.6b). Presque tous les participants (96,5 % des personnes interrogées) travaillaient dans leur profession avant d'immigrer au Canada. (Voir annexe B, tableau 3.6c).

88,5 % des personnes interrogées savaient au moment de l'entrevue avec nos chercheurs qu'elles devaient obtenir un permis pour exercer leur profession en Ontario. (Voir l'annexe B, tableau 3.6d). Toutefois, seulement 56,4 % savaient comment obtenir un permis. (Voir l'annexe B, tableau 3.6e).

Les participants ont appris par plusieurs sources qu'ils devaient obtenir un permis. La source la plus courante consistait en d'autres personnes (41,1 % des personnes interrogées), suivie par les sources non spécifiées avant l'immigration (15,9 %), les services organisés (14,2 %), les organismes de réglementation (13,6 %), les médias (8,4 %) et d'« autres » sources (6,7 %). (Voir le tableau 3.6.f ci-dessous).

Tableau 3.6f : Source de renseignements sur le besoin d'obtenir un permis pour exercer en Ontario

Source de renseignements	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Autres personnes	220	41,1
Source non spécifiée avant l'immigration	85	15,9
Services organisés	76	14,2
Organismes de réglementation professionnels	73	13,6
Médias (journaux, télévision, etc).	45	8,4
Autres	36	6,7
Total	**535**	**100,0**

Plus d'un quart des personnes interrogées (26,6 %) avaient fait la demande d'un permis professionnel en Ontario au moment de l'entrevue avec nos chercheurs. (Voir l'annexe B, tableau 3.6g). 9,1 % avaient obtenu ce permis au moment de l'entrevue. (Voir l'annexe B, tableau 3.6h).

Le nombre des personnes de la catégorie d'immigrant « autonome » qui étaient au courant de l'existence des exigences en matière de permis avant d'immigrer était plus élevé que celui des deux autres catégories (19 % des personnes interrogées dans la catégorie « autonome » comparativement à 5,2 % de la catégorie « famille » et 7,7 % de la catégorie « autres »). Les

personnes interrogées, toutes catégories confondues, semblent avoir obtenus ces renseignements plus souvent d'autres personnes (51,9 % dans la catégorie « famille », 37,4 % dans la catégorie « autonome » et 53,8 % dans les catégories « autres ») que par les voies officielles comme les organismes de réglementation professionnels, les services organisés (les services d'évaluation des attestations d'études, les groupes communautaires, etc.). ou les médias. (Voir l'annexe C, tableau 3.6i).

Les hommes avaient une plus grande probabilité d'obtenir des renseignements sur les exigences en matière de permis avant d'immigrer que les femmes (17,8 % des hommes comparativement à 12,4 % des femmes). Les hommes avaient aussi une plus grande probabilité d'obtenir ces renseignements par les médias (10,2 % des hommes comparativement à 5,2 % des femmes) et les « autres » sources (8,8 % des hommes comparativement à 3,1 % des femmes). Les femmes ont obtenu des renseignements concernant les exigences en matière de permis en grande partie d'autres personnes (48,2 % des femmes comparativement à 37,1 % des hommes) ou des services organisés (17,6 % des femmes comparativement à 12,3 % des hommes). Les hommes et les femmes avaient tous les deux la même probabilité d'avoir obtenu ces renseignements des organismes de réglementation professionnels (13,7 % des hommes et 13,5 % des femmes). (Voir l'annexe C, tableau 3.6j).

Bon nombre de personnes interrogées (55,8 %) savaient qu'elles devaient bien connaître une langue officielle pour obtenir un permis; 22,8 % des personnes n'étaient pas au courant de ce fait. Les personnes interrogées ayant un grade légal étaient plus au courant des exigences de la LLO que les personnes des autres niveaux de scolarité : 81 % des personnes interrogées avec un grade légal étaient au courant des exigences de la LLO comparativement à 75 % de celles avec un doctorat, 54,1 % de celles avec une maîtrise, 52,8 % avec un baccalauréat, 58,3 % de celles ayant fait des études postsecondaires et 43,9 % de celles avec un diplôme, un certificat ou certificat de compétence. (Voir l'annexe C, tableau 3.6k).

Le pourcentage des personnes interrogées originaires du Royaume-Uni et de l'Europe qui étaient au courant des exigences en matière de permis concernant la bonne connaissance d'une des deux langues officielles du Canada était plus élevé que celui des autres personnes interrogées

appartenant aux autres catégories : 75 % des personnes originaires du Royaume-Uni et de l'Europe comparativement à 25 % de celles originaires de l'Asie du Sud, 50 % de celles originaires du littoral du Pacifique et 58,3 % de celles originaires d'autres régions. (Voir l'annexe C, tableau 3.6l).

La plupart des personnes interrogées (77,1 %) savaient que leurs diplômes devaient être évalués en Ontario dans le cadre du processus de délivrance des permis; 10,2 % des personnes l'ignoraient et 12,7 % n'étaient pas certaines de connaître ces exigences. (Voir l'annexe B, tableau 3.6m).

Un plus grand nombre des hommes que de femmes savaient que leurs diplômes devaient être évalués (81,4 % des hommes comparativement à 69,7 % des femmes). (Voir l'annexe C, tableau 3.6n).

Un grand nombre de personnes interrogées a eu de la difficulté avec le processus de délivrance des permis : 42,7 % ont déclaré que le processus de délivrance des permis était « très difficile », 27,3 % ont déclaré qu'il était « assez difficile » et seulement 4,5 % ont déclaré qu'il n'était « pas si difficile ». (Voir l'annexe B, tableau 3.6o).

Les participants ayant un grade légal à leur arrivée au Canada ont déclaré avoir le plus de difficultés avec le processus de délivrance des permis : 71,1 % des personnes interrogées ayant un grade légal ont déclaré que le processus de délivrance des permis était « très difficile » comparativement à 27,3 % de celles ayant fait des études postsecondaires ; 26,8 % de celles avec un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence ; 41,4 % de celles avec un baccalauréat ; 43,7 % de celles avec une maîtrise et 33,3 % de celles avec un doctorat. (Voir l'annexe C, tableau 3.6p).

3.7 Emploi

3.7.1 Situation concernant l'emploi

41,8 % des personnes interrogées ont déclaré que le premier emploi qu'elles ont obtenu au Canada était dans leur propre profession ou une profession connexe. (Voir annexe, tableau 3.7.1a).

Au moment de l'entrevue avec nos chercheurs, un nombre important de participants (51,7 % des personnes interrogées) travaillait à temps plein. 11,8 % travaillaient à temps partiel et 30,4 % ne travaillaient pas. (Voir le tableau 3.7.1b ci-dessous).

Tableau 3.7.1b : Situation de l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Situation concernant l'emploi	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Travail à temps plein	315	51,7
Travail à temps partiel	72	11,8
Pas de travail	185	30,4
Situation incertaine	37	6,1
Total	**609**	**100**

Les personnes interrogées qui étaient au Canada depuis plus longtemps avaient une plus grande probabilité de travailler à temps plein (60,4 % des personnes arrivées en 1994 comparativement à 33,9 % des personnes arrivées en 1998 et 1999). Dans le même ordre d'idées, les personnes interrogées qui avaient séjourné plus longuement au Canada étaient moins portées à se retrouvent en chômage (seulement 14,4 % des personnes arrivées en 1994 ne travaillaient pas comparativement à 53 % de celles arrivées en 1998 et 1999). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.1c).

Les données démontrent que la majorité (58.2 %) des personnes interrogées dans la catégorie d'immigrant « autonome » travaillait à temps plein comparativement à 24,2 % de celles dans la catégorie « famille » et 44,1 % de celles dans les catégories « autres ». Comme prévu, l'inverse est vrai pour les personnes qui ne travaillaient pas : seulement 25,5 % des personnes interrogées de la catégorie d'immigrant « autonome » ne travaillaient pas comparativement à 50,5 % de

celles de la catégorie « famille » et 37,3 % de celles des catégories « autres ». (Voir l'annexe C, tableau 3.7.1d).

La situation concernant l'emploi des participants ayant un grade légal était particulièrement intéressante. Le nombre de personnes interrogées ayant un grade légal qui travaillaient à temps plein était moins élevé que celui des personnes avec d'autres niveaux de scolarité. Le pourcentage des personnes interrogées ayant un grade légal qui travaillaient à temps partiel était plus élevé que celui des personnes avec d'autres niveaux de scolarité (23,9 % comparativement à 17,6 % des personnes ayant fait des études postsecondaires ; 13,7 % des personnes avec un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence ; 9,9 % des personnes avec un baccalauréat ; 10,9 % des personnes avec une maîtrise et 9,1 % des personnes avec un doctorat). De nombreuses personnes ayant un grade légal ne travaillaient pas : 47,8 % des personnes avec un grade légal comparativement à 23,5 % des personnes ayant fait des études postsecondaires ; 35,6 % des personnes avec un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence ; 29 % des personnes avec un baccalauréat ; 26,3 % des personnes avec une maîtrise et 27,3 % des personnes avec un doctorat. (Voir l'annexe C, tableau 3.7.1e).

Un plus grand nombre d'hommes que de femmes travaillaient à temps plein (58,8 % des hommes comparativement à 39,4 % des femmes) et un plus grand nombre de femmes que d'hommes travaillaient à temps partiel (17,2 % des femmes comparativement à 8,8 % des hommes) ou ne travaillaient pas (38,9 % des femmes comparativement à 25,5 % des hommes). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.1f).

3.7.2 Temps nécessaire à l'obtention d'un premier emploi

Lorsqu'on leur a demandé combien de temps ils avaient mis à trouver leur premier emploi au Canada, 60,3 % des personnes interrogées ont déclaré avoir trouvé leur premier emploi dans les six mois suivant leur arrivée. 29,5 % ont déclaré avoir trouvé leur premier emploi dans les six à douze mois an suivant leur arrivée et 10 % ont déclaré avoir trouvé un emploi plus d'un an après leur arrivée au Canada. (Voir annexe B, tableau 3.7.2a).

Les personnes arrivées à la fin des années 1990 ont trouvé leur premier emploi plus rapidement que celles arrivées au début de la décennie. Un total de 81,2 % des personnes interrogées arrivées en 1998 et en 1999 ont déclaré avoir trouvé un emploi dans les six mois suivant leur arrivée comparativement à 68,2 % de celles arrivées en 1997, à 61,5 % de celles arrivées en 1996 et à 50,3 % de celles arrivées en 1995. Le pourcentage de personnes ayant trouvé leur premier emploi dans les six à douze mois suivant leur arrivée diminue progressivement; il passe de 31,8 % pour les personnes interrogées arrivées en 1994 à 15,9 % pour les personnes arrivées en 1998 et en 1999. Le pourcentage de personnes ayant trouvé leur emploi plus de 12 mois après leur arrivée diminue de 15,9 % pour les personnes interrogées arrivées en 1994 à 2,9 % pour les personnes arrivées en 1998 et en 1999. (Voir le tableau 3.7.2b ci-dessous).

Tableau 3.7.2b : Temps nécessaire à l'obtention du premier emploi et année de l'arrivée

Temps nécessaire		Année de l'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Moins de 6 mois	Répartition	56	72	64	58	56	306
	%	52,3 %	50,3 %	61,5 %	68,2 %	81,2 %	60,2 %
6 à 12 mois	Répartition	34	54	29	22	11	150
	%	31,8 %	37,8 %	27,9 %	25,9 %	15,9 %	29,5 %
Plus de 12 mois	Répartition	17	17	11	4	2	51
	%	15,9 %	11,9 %	10,6 %	4,7 %	2,9 %	10,0 %
Autre	Répartition	0	0	0	1	0	1
	%	0 %	0 %	0 %	1,2 %	0 %	0,2 %
Total	Répartition	**107**	**143**	**104**	**85**	**69**	**508**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Plus d'hommes que de femmes ont trouvé un emploi dans les six mois suivant leur arrivée au Canada (64,9 % des hommes contre 51,2 % des femmes). Le pourcentage d'hommes et de femmes ayant trouvé un emploi dans les six à douze mois était presque égal (29,8 % des hommes contre 28,8 % des femmes). Comparativement aux hommes, un plus grand pourcentage de femmes ont trouvé un emploi plus de 12 mois après leur arrivée au Canada (20 % des femmes contre 5 % des hommes). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.2c).

3.7.3 Stratégies de subsistance

Les participants ont déclaré avoir utilisé les stratégies de subsistance suivantes à leur arrivée au Canada : 70,1 % des personnes interrogées ont occupé un emploi rémunéré à un moment donné après leur arrivée au Canada, 10,4 % des personnes avaient un conjoint ou une conjointe qui occupait un emploi rémunéré, 11,3 % ont subsisté grâce aux économies qu'elles avaient apportées avec elles au départ de leur ancien pays de résidence et 3,3 % étaient soutenues par l'aide gouvernementale. (Voir l'annexe B, tableau 3.7.3a).

Près de plus de 20 % d'hommes que de femmes occupaient des emplois rémunérateurs à un moment donné après leur arrivée au Canada (76,8 % des hommes contre 58,7 % des femmes). Comparativement aux hommes, un plus grand nombre de femmes avaient un conjoint qui occupait un emploi rémunéré (24,7 % des femmes contre 2 % des hommes). Par opposition aux hommes, il était moins probable que les femmes aient subsisté grâce aux économies qu'elles avaient réalisées avant d'immigrer (8,5 % des femmes contre 13 % des hommes). Comparativement aux hommes, un plus grand nombre de femmes recevaient de l'aide du gouvernement (4,3 % des femmes contre 2,8 % des hommes). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.3b).

Le nombre de participants ayant occupé un emploi rémunéré comme moyen de subsistance après leur arrivée au Canada était plus élevé parmi ceux ayant fait des études postsecondaires que ceux des autres catégories. Au total, 83 % des personnes interrogées ayant fait des études postsecondaires ont subsisté en occupant un emploi rémunéré à un moment donné comparativement à 71,2 % des personnes détenant un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence, à 71,9 % des personnes détenant un baccalauréat, à 49 % des personnes détenant un grade légal, à 70,4 % des personnes détenant une maîtrise et à 72,7 % des personnes détenant un doctorat. Les participants dont le niveau de scolarité était plus élevé avaient une plus grande probabilité d'utiliser, à leur arrivée au Canada, des économies réalisées dans leur dernier pays de résidence comme moyen de subsistance : 5,6 % des personnes interrogées ayant fait des études postsecondaires ; 6,8 % des personnes avec un diplôme, un certificat ou un certificat de compétence ; 9,7 % des personnes avec un baccalauréat ; 12,2 % personnes avec un grade légal ; 16,9 % des personnes avec une maîtrise et 18,2 % des personnes avec un doctorat. Aucune des

personnes interrogées ayant fait des études postsecondaires n'a été soutenue par l'aide gouvernementale. Parmi les personnes interrogées ayant un autre niveau de scolarité, celles qui avaient un grade légal avaient une plus grande probabilité (10,2 %) à demander cette aide. (Voir annexe C, tableau 3.7.3c).

3.7.4 Situation économique

Lorsqu'on a demandé aux participants s'ils prévoyaient rester en Ontario, 86,2 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. Seulement 2,5 % ont répondu qu'elles ne resteraient pas et 11,3 % ont déclaré qu'elles n'en étaient pas certaines. (Voir l'annexe B, tableau 3.7.4a).

Parmi les personnes ayant déclaré qu'elles prévoyaient partir ou qu'elles n'en étaient pas certaines, la majorité (76,4 %) nous ont affirmé être prêtes à déménager au besoin pour se trouver un emploi. (Voir l'annexe B, tableau 3.7.4b).

Environ 35,8 % des personnes interrogées ont indiqué être plus à l'aise financièrement depuis leur immigration au Canada qu'elles ne l'étaient dans leur pays de résidence précédent, tandis que 37,2 % ont déclaré être moins bien nanties et que 24,8 % ont déclaré que leur situation était à peu près la même. (Voir le tableau 3.7.4c, ci-dessous).

Tableau 3.7.4c : Situation économique au Canada par rapport à la situation économique dans le pays d'origine

Situation économique au Canada	Fréquence (nombre de personnes interrogées)	Pourcentage (%)
Plus à l'aise	229	35,8
Dans une situation comparable	159	24,8
Moins à l'aise	238	37,2
Pas certain(e)	14	2,2
Total	**640**	**100,0**

Plus de participants arrivés au début des années 90 ont indiqué être plus à l'aise financièrement par rapport à ceux arrivés vers la fin de la décennie (c.-à-d., 49,1 % des personnes interrogées arrivées en 1994 par rapport à 25,6 % de celles arrivées en 1998-1999). Dans un même ordre d'idées, le pourcentage le plus élevé de ceux ayant déclaré que leur situation était pire avaient immigré au Canada plus récemment (soit 44,4 % des personnes arrivées en 1998-1999 comparativement à 25,4 % des personnes interrogées arrivées en 1994). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.4d).

Nous avons établi une corrélation importante entre la région du monde d'où provenaient les participants et leur perception quant à savoir s'ils étaient plus à l'aise, dans une situation comparable ou moins à l'aise au Canada qu'avant d'immigrer. Parmi les personnes interrogées, celles qui sont nées au Royaume-Uni ou en Europe étaient les moins susceptibles d'affirmer qu'elles étaient plus à l'aise au Canada (20 %). Ces personnes étaient aussi les plus susceptibles de dire qu'elles étaient moins à l'aise (50 %). Le pourcentage le plus élevé des personnes qui croyaient être plus à l'aise au Canada se trouve chez les gens originaires de l'Asie du Sud (62,5 %). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.4e).

3.7.5 Travailler dans son champ de compétence

Le fait d'occuper un emploi ne signifie pas nécessairement que l'on participe à l'économie au maximum de son potentiel. Nous avons voulu comprendre les types d'emplois exercés par les professionnels ayant reçu une formation à l'étranger, afin de savoir s'ils utilisent leurs compétences et leur expérience au maximum de leur potentiel.

Environ 41,6 % des personnes interrogées œuvraient dans leur propre profession ou une profession connexe comme travail principal, alors que 15,3 % œuvraient dans une autre profession et 43,1 % occupaient un poste à caractère non professionnel comme moyen de subsistance. (Voir l'annexe B, tableau 3.7.5a).

Les personnes interrogées arrivées en 1994 avaient tendance à trouver leur premier emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe (46,7 %). Si l'on fait exception d'une légère augmentation en 1995 (47,9 %), le pourcentage des personnes ayant trouvé un premier travail dans leur propre profession ou dans une profession connexe était moindre pour les sujets interrogés arrivés plus récemment (1996, 39,2 % ; 1997, 34,5 % ; 1998-1999, 31,3 %). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.5b).

Lorsque l'on a demandé aux participants quel type de travail ils occupaient au moment de l'entrevue, 53,1 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles travaillaient dans leur propre profession ou dans une profession connexe, 19,6 % ont déclaré qu'elles travaillaient dans une

autre profession et 27,3 % ont dit que leur travail n'était pas relié à une profession. (Voir l'annexe B, tableau 3.7.5c).

Parmi les personnes interrogées, un pourcentage plus grand de celles arrivées en 1994 avaient tendance à occuper un emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe au moment de l'entrevue (58,5 %) par rapport à celles étant arrivées plus tard. À part une légère augmentation en 1995 (60,2 %), le pourcentage des personnes interrogées occupant un emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe au moment de l'entrevue était moindre dans le cas des personnes arrivées plus récemment (35,8 % dans le cas des gens arrivés en 1998-1999). De même, un pourcentage inférieur des sujets interrogés arrivés en 1994 avaient tendance à occuper un emploi ne faisant pas partie d'un champ de compétence professionnelle (18,1 %) au moment de l'entrevue par rapport à ceux étant arrivés plus tard. Mais ce pourcentage augmentait de façon marquée quant aux personnes arrivées plus récemment (60,4 % dans le cas des gens arrivés en 1998–1999). (Voir l'annexe C, tableau 3.7.5d).

Environ 30,5 % des personnes interrogées dont le premier emploi au Canada ne faisait pas partie d'une profession ont éventuellement occupé un emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe. La plupart des sujets interrogés ayant obtenu un premier emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe sont demeurés dans cette catégorie d'emploi (85.6 %), alors que 9,4 % ont éventuellement occupé un emploi dans une profession non connexe et 5 % ont accepté un travail ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle. Parmi les personnes interrogées dont le premier emploi ne faisait pas partie d'une catégorie professionnelle, 12,6 % ont éventuellement occupé un emploi dans une profession non connexe et 56,9 % ont conservé un emploi ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle. Dix-huit pour cent (18 %) des sujets interrogés dont le premier emploi faisait partie d'une profession non connexe ont éventuellement occupé un emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe, alors que 68,9 % continuaient d'œuvrer dans une profession non connexe au moment de l'entrevue et 13,1 % avaient accepté un travail ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle. (Voir le tableau 3.7.5e ci-dessous).

Tableau 3.7.5e : Catégorie d'emploi au moment où l'entrevue a été effectuée par nos chercheurs et premier emploi occupé au Canada

Catégorie d'emploi au moment où l'entrevue a été effectuée		Premier emploi au Canada			Total
		Propre profession ou profession connexe	Autre profession	Travail non professionnel comme moyen d'obtenir un revenu	
Propre profession ou profession connexe	Fréquence	154	11	51	216
	%	85,6 %	18,0 %	30,5 %	52,9 %
Autre profession	Fréquence	17	42	21	80
	%	9,4 %	68,9 %	12,6 %	19,6 %
Travail non professionnel comme moyen d'obtenir un revenu	Fréquence	9	8	95	112
	%	5,0 %	13,1 %	56,9 %	27,5 %
Total	Fréquence	**180**	**61**	**167**	**408**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

4. CONCLUSIONS

L'étude a permis de conclure ce qui suit concernant les professionnels formés à l'étranger essayant de pénétrer le marché du travail ontarien en vue d'occuper un emploi faisant appel à leurs compétences :

- Il est extrêmement important que les professionnels formés à l'étranger puissent disposer de renseignements propres à la profession exercée sur le marché du travail ontarien et des procédures de délivrance de permis, y compris les étapes nécessaires à l'obtention d'un permis et le besoin éventuel d'améliorer leurs compétences professionnelles avant ou après le processus d'immigration pour leur permettre d'obtenir un emploi dans leur champ de compétence.

Parmi les participants ayant obtenu des renseignements sur les exigences d'octroi de permis avant d'immigrer au Canada, 65,8 % travaillaient dans leur propre profession ou dans une profession connexe au moment de leur entrevue avec nos chercheurs et 19,2 % occupaient un emploi ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle. Dans le cas de ceux qui n'avaient pas obtenu ce genre de renseignements avant d'immigrer, 50,3 % travaillaient dans leur propre profession ou dans une profession connexe et 30,9 % travaillaient dans un emploi ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle. (Toutes les statistiques figurant dans le présent chapitre reprennent les renseignements fournis dans le chapitre 3).

- Les bureaux des visas du gouvernement du Canada et Internet sont deux mécanismes essentiels à la diffusion de renseignements concernant le marché du travail et les procédures de délivrance de permis.

Lorsqu'on a demandé aux participants de suggérer un mécanisme utile pour la diffusion de renseignements sur le marché de l'emploi au Canada et sur les procédures de délivrance de permis professionnels, 46,2 % des personnes interrogées ont mentionné les bureaux des visas du Gouvernement du Canada et 28,1 % ont parlé d'Internet. Une partie importante des

professionnels formés à l'étranger (27,4 % des sujets interrogés) ont déclaré avoir eu accès à Internet dans leurs pays d'origine et nombreux (37,5 %) sont ceux qui s'en étaient servi pour obtenir des renseignements sur le marché de l'emploi au Canada avant d'immigrer.

- La connaissance d'une langue officielle propre à la profession exercée est utile pour ce qui est d'aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir un emploi faisant appel à leurs compétences.

Parmi ceux ayant mentionné qu'ils possédaient une excellente aptitude à communiquer en anglais pour les besoins de l'emploi pour lequel ils étaient qualifiés, 39,6 % travaillaient dans leur propre profession ou dans une profession connexe au moment de leur entrevue avec nos chercheurs. Par contre, chez ceux qui ont indiqué une piètre capacité de communiquer en anglais dans leur emploi, seulement 9,4 % travaillaient dans leur propre profession ou dans une profession connexe.

- Les cours de langue, les cours d'informatique et les cours portant sur la profession exercée qui ont été suivis juste après l'arrivée du sujet interrogé au Canada sont particulièrement utiles aux professionnels formés à l'étranger.

Lorsqu'on a demandé aux participants quels cours parmi ceux qu'ils avaient suivis s'étaient révélés le plus utile, 28,7 % des personnes interrogées ont mentionné les cours d'informatique, alors que 20 % ont parlé des cours portant sur la profession exercée et que 18,5 % ont mentionné la formation linguistique. Environ 59,6 % des sujets interrogées ont indiqué qu'ils n'avaient pas pu suivre les cours de formation qui les intéressaient. Parmi ce groupe, 40,4 % auraient aimé suivre un cours d'informatique et 33,2 % auraient voulu suivre un cours portant sur la profession exercée. En expliquant pourquoi ils n'avaient pas pu suivre les cours en question, 37,1 % des personnes interrogées ont déclaré que ces cours étaient trop chers, et 25,2 % ont affirmé qu'ils ne disposaient pas assez de temps.

- Les évaluations d'attestations d'études sont utiles pour ce qui est d'aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir un permis leur permettant de pratiquer leur profession. Par

ailleurs, ce permis leur donne accès aux emplois faisant partie de leurs champs de compétence.

L'évaluation des attestations d'études est la première étape du mécanisme de délivrance des permis. Parmi les professionnels formés à l'étranger dont les certificats d'études ont fait l'objet d'une évaluation, il s'est avéré que 73,2 % possédaient l'équivalent des études requises pour la même profession en Ontario. Un bon nombre (39,3 %) de ceux qui ont fait évaluer leurs attestations d'étude après avoir immigré ont affirmé que l'évaluation avait été utile. Du nombre de ceux qui ont indiqué que l'évaluation de leurs attestations d'études avait été utile, 56,3 % ont dit qu'elle les avait aidés à obtenir un emploi.

- L'Ontario profite le plus des professionnels formés à l'étranger lorsque le premier emploi qu'ils occupent au Canada correspond à leur propre profession c'est-à-dire, à la profession précise pour laquelle ils ont été formés ou encore, lorsqu'il correspond à une profession connexe. En termes économiques, cette situation maximise le capital humain de ces immigrants.

Au moment des entrevues, la plupart de ceux dont le premier emploi au Canada avait été dans leur propre profession ou dans une profession connexe étaient restés à ce niveau d'emploi (85,6 %). Environ 56,9 % des professionnels formés à l'étranger dont le premier emploi au Canada ne correspondait pas à une catégorie professionnelle occupaient toujours un emploi ne faisant pas partie d'une catégorie professionnelle au moment où les entrevues ont eu lieu ; toutefois, 30,5 % de ceux dont le premier emploi ne faisait par partie d'une catégorie professionnelle ont éventuellement obtenu un emploi dans leur propre profession ou dans une profession connexe.

5. MESURES PRISES PAR L'ONTARIO

L'initiative Accès aux professions et aux métiers (APM) du Gouvernement de l'Ontario a été adoptée en 1995 pour promouvoir des procédures d'enregistrement et des pratiques d'emploi équitables, fondées sur le mérite, à l'intention des professionnels formés à l'étranger et des gens de métier, de façon à améliorer la contribution économique et sociale de ces gens au profit de la province. L'accessibilité des immigrants qualifiés aux professions et aux métiers est importante pour l'Ontario au fur et à mesure que sa population vieillit et que son économie s'adapte en fonction des exigences du 21^{e} siècle.

L'Ontario a besoin de stratégies qui vont augmenter ses ressources en main-d'œuvre qualifiée. Le bassin de professionnels et de gens de métier qualifiés de la province doit augmenter pour répondre aux besoins des économies locales et permettre à l'Ontario de réussir au sein de l'économie mondiale où la compétition est féroce. On s'attend à ce que la majeure partie de la croissance en main-d'œuvre de la province provienne de l'immigration. Ainsi, en favorisant l'accès aux professions et aux métiers des immigrants qualifiés, l'initiative APM répond aux besoins en main-d'œuvre de l'Ontario.

Cette initiative est une collaboration entre la province (par l'entremise de l'unité APM), le ministère de la Formation et des Collèges et Universités), ainsi que les organismes de réglementation des professions, les groupes communautaires et les établissements d'enseignement.

Étant donné que l'ensemble de l'Ontario en profite lorsque des professionnels formés à l'étranger participent entièrement à l'économie provinciale le plus rapidement possible dès leur arrivée dans notre province, le gouvernement a pris les mesures énoncées ci-après.

5.1 Renseignements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités offre aux nouveaux immigrants et à ceux qui songent à immigrer des fiches de renseignements sur les professions en Ontario qui permettent d'obtenir des renseignements à jour sur les conditions du marché du travail et sur les exigences concernant l'octroi de permis. Quinze de ces fiches de renseignements sur les professions ont été élaborées jusqu'à ce jour (dont 12 pour les professions et 3 pour les métiers), et d'autres sont en cours de préparation.

Le ministère utilise également Internet pour diffuser des renseignements auprès des immigrants éventuels concernant l'accès aux professions et aux métiers en Ontario. Le matériel documentaire en ligne comprend des fiches de renseignements interactives sur les professions, et ces fiches permettent aux utilisateurs d'avoir accès aux renseignements précis dont ils ont besoin. Ces « fiches de renseignements électroniques » ont été élaborées à l'intention des pharmaciens/pharmaciennes, des infirmiers/infirmières et des technologues techniques depuis l'été 2002.

Pour faire en sorte que les demandeurs qui ont l'intention de travailler au Canada aient des attentes réalistes en ce qui a trait au marché de l'emploi au Canada, le gouvernement fédéral devrait accroître les renseignements qu'il transmet à ces demandeurs concernant le marché du travail. De tels renseignements devraient être à jour, précis et propres à chaque province en ce qui concerne les compétences recherchées et le niveau d'études ainsi que la certification ou les exigences d'octroi de permis permettant d'exercer diverses occupations et professions.

Les trousses de renseignements sur l'immigration envoyées aux demandeurs par les bureaux des visas du gouvernement fédéral devraient comprendre des fiches de renseignements à jour sur les occupations et les professions, comme celles qui sont préparées par l'Ontario et dont il a été question ci-dessus. Ces fiches de renseignements devraient inclure des détails au sujet des exigences concernant l'octroi de permis ou le niveau d'instruction requis et la certification.

5.2 Aide à l'établissement

En 2001-2002, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a prévu un budget de 9 millions de dollars en vertu de son programme Connexion Emploi, une initiative visant à aider les nouveaux arrivants à s'installer dans la province.

En 2000-2001, le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants du ministère des Affaires civiques a octroyé 3,7 millions de dollars à 97 agences communautaires pour financer des programmes d'établissement et d'intégration à l'intention des nouveaux immigrants. En 2001-2002, le ministère a continué de financer la prestation en milieu communautaire de services d'établissement des immigrants et d'initiatives spéciales dans le but de renforcer les services axés sur l'établissement des immigrants.

Le Programme d'immigration des gens d'affaires du ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation vient en aide aux entrepreneurs étrangers qui veulent créer une entreprise en Ontario.

5.3 Aide à la transition

En collaboration avec l'agence communautaire *Skills for Change* et grâce au financement accordé par Développement des ressources humaines Canada, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a élaboré le projet sectoriel OFIC (Orientation, Formation en terminologie, Information et Conseils). Le projet sectoriel OFIC, qui procure des manuels de formation et des outils d'auto-évaluation aux professionnels formés à l'étranger, a été conçu pour accélérer l'intégration de ces immigrants hautement qualifiés au marché du travail de notre province. De plus, le ministère, en collaboration avec l'université de Toronto et l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario, a élaboré un programme de transition pour aider les pharmaciens/ pharmaciennes formés à l'étranger à obtenir leur permis afin de pouvoir pratiquer leur profession plus rapidement en Ontario.

Le Budget 2001-2002 de l'Ontario prévoit une dépense de 12 millions de dollars sur trois ans pour aider les professionnels qualifiés formés à l'étranger à s'intégrer plus rapidement à leur

domaine professionnel en Ontario. Des projets sont en voie de réalisation dans les secteurs suivants qui sont touchés par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée : les professions de la santé, l'enseignement, la fabrication de pièces d'automobile, les métiers spécialisés de la construction et de la fabrication, la programmation d'ordinateurs dans les domaines de l'informatique appliquée à la santé et des services financiers et finalement, la biotechnologie.

Le budget de l'année précédente prévoyait 3,5 millions de dollars à l'appui de deux projets visant à permettre aux infirmiers/infirmières et aux pharmaciens/pharmaciennes qualifiés formés à l'étranger de se doter de la formation et des compétences complémentaires dont ils ont besoin pour répondre aux normes de l'Ontario sans qu'il y ait dédoublement par rapport aux études déjà effectuées ailleurs.

5.4 Formation linguistique

Le ministère de l'Éducation finance des cours d'anglais, langue seconde (ALS) pour les adultes au niveau des conseils scolaire de district. Toutefois, les cours ALS ne tiennent pas entièrement compte des besoins langagiers des immigrants puisque ces cours sont axés sur des besoins langagiers quotidiens, d'ordre général. Pour obtenir un emploi dans leur métier ou leur secteur de compétence professionnelle, les immigrants doivent également pouvoir lire, écrire et parler la langue de leur emploi ou profession de choix et en somme, en connaître la terminologie et les expressions qui lui sont propres.

Le gouvernement fédéral devrait accroître son soutien à la formation linguistique propre au domaine d'emploi sur le marché du travail pour les besoins des immigrants.

5.5 Évaluation des attestations d'études

Comme nous l'indiquions plus tôt dans le présent rapport, à l'automne 2000, un service d'évaluation des attestations d'études bénéficiant de l'appui du ministère de la Formation et des

Collèges et Universités a vu le jour en Ontario. Ce nouveau service est exploité par l'agence WES-Canada (*World Education Services*), et il évalue les grades et diplômes obtenus à l'étranger, établissant des comparaisons avec les grades et diplômes équivalents décernés en Ontario.

Le fait de pouvoir compter sur des évaluations équitables, précises et cohérentes peut aider les employeurs à mieux comprendre les acquis scolaires d'origine étrangère. Les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de réglementation peuvent également profiter du service, puisque celui-ci peut les aider à évaluer les candidats désireux d'être admis ou d'obtenir un permis pour pratiquer.

L'agence WES est un organisme à but non lucratif représentant le plus grand service d'évaluation des attestations d'études œuvrant en Amérique du Nord. L'agence jouit d'une réputation internationale pour son service de haute qualité. Pour la période s'échelonnant de l'automne 2001 à l'été 2002, WES-Canada a effectué des évaluations en Ontario pour des personnes originaires de plus de 110 pays. Vingt pour cent de ces évaluations donnaient suite à la demande d'immigrants éventuels d'outre-mer, de sorte que 27 entités composées d'organismes de réglementation des professions, d'établissements d'enseignement et d'employeurs reconnurent les services de l'agence WES-Canada et acceptèrent d'y avoir recours.

Le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces pour déterminer de quelle manière les services d'évaluation des attestations d'études propres à chaque province peuvent jouer un rôle officiel leur permettant d'apporter leur aide aux agents de visas du gouvernement fédéral effectuant de telles évaluations à la demande d'immigrants potentiels, dans le but d'établir les équivalences scolaires de ces personnes.

5.6 Évaluation des connaissances acquises

L'une des façons de faire en sorte que les immigrants ayant reçu une formation professionnelle puissent participer à l'économie provinciale dès que possible après leur arrivée consiste à faciliter

le processus d'évaluation de leurs attestations d'étude de sorte qu'il se déroule de façon expéditive et sans anicroche. L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA) est une manière de reconnaître les compétences et les connaissances que les gens acquièrent par le biais de leurs études, d'une formation, de l'expérience en milieu de travail et de toute autre expérience de vie. L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA) comporte une évaluation des attestations d'étude officielles (dont il fut déjà question ci-dessus) ; mais le processus reconnaît également que les gens acquièrent des compétences et des connaissances de diverses manières et non seulement dans une salle de classe. L'unité APM du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a collaboré avec des organismes de réglementation des professions en vue de produire des modèles et des outils efficaces pour évaluer les acquis (compétences et connaissances) antérieurs des professionnels et gens de métier formés à l'étranger.

Par exemple, l'unité APM a procuré du financement à l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario pour l'aider à élaborer et à mettre en œuvre un processus ÉEA (évaluation de l'expérience et des acquis) comprenant un test sur la terminologie propre à la profession de sage-femme et des examens pratiques rigoureux ayant pour but d'évaluer les compétences et les connaissances des demandeurs formés à l'étranger dans des secteurs où l'on croit que leurs qualifications peuvent différer de celles qui ont été acquises en Ontario. Le projet a permis d'élaborer un guide des pratiques exemplaires pouvant également servir à d'autres professions. Un pourcentage appréciable de sages-femmes immatriculées en Ontario se sont soumises au processus ÉEA avec succès.

Pour citer un autre exemple, l'unité APM a financé l'élaboration d'un processus rationalisé pour évaluer les attestations d'études et les acquis pour l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. Le processus offre un modèle pratique pour les autres professions sur la façon dont on peut se servir du processus ÉEA comme complément des évaluations d'attestations d'études classiques et ce, pour une somme relativement modeste autant pour les demandeurs formés à l'étranger que pour l'organisme de réglementation. Le processus ÉEA de l'Ordre prévoit que l'on conseille les demandeurs sur les meilleures façons de justifier leurs compétences et leurs connaissances.

5.7 Un modèle pour les autres autorités compétentes

L'initiative APM (accès aux professions et aux métiers) a fait preuve d'innovation et de créativité en apportant des solutions à un problème social et économique de nature complexe ; mais jusqu'à présent, c'est peut-être le fait que, de façon généralisée, nous reconnaissions maintenant l'apport essentiel des immigrants à notre économie qui constitue sa plus grande contribution. C'est pour cette raison que l'initiative jouit d'une reconnaissance tant sur le plan national qu'international.

D'autres provinces sont en train d'adapter un certain nombre de projets de conception ontarienne à leur propre situation pour une variété de professions. On s'inspire aussi du programme sectoriel OFIC (Terminologie, Formation en terminologie, Information et Conseils) dont il a été question dans la section 5.3 ci-dessus pour les infirmiers/infirmières de la Colombie-Britannique, et le gouvernement de cette province a établi une unité spécialisée semblable à l'unité APM ontarienne du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le leadership innovateur et le succès de l'initiative APM ont attiré l'attention de plusieurs pays. Divers représentants des gouvernements et des organismes non gouvernementaux de l'Australie, de la République tchèque, du Danemark, de la France et de la Corée ont visité l'Ontario pour examiner de près cette initiative. Elle sert maintenant d'exemple sur la manière dont les stratégies pilotées par le gouvernement peuvent changer la façon dont les immigrants qualifiés peuvent mettre à profit leur éducation et leur formation.

ANNEXE A : DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS

Terminologie du domaine des statistiques

La terminologie suivante figure dans le présent rapport :

- *Fréquence* ou *répartition du nombre de réponses* : une mesure de la fréquence d'apparition des valeurs d'une variable (par exemple, le nombre de gens ayant donné une même réponse à la même question).
- *Données croisées* : la comparaison des données (par exemple, une comparaison des réponses données à la même question par des immigrants récents et par les immigrants qui sont arrivés il y a déjà quelque temps).
- *N :* Le nombre de gens faisant partie de l'échantillon étudié (par exemple, N = 643 pour la présente étude).

Professions réglementées

En Ontario et dans d'autres provinces, certaines professions sont réglementées par des organismes autonomes établis en vertu des lois provinciales pour protéger le public en fixant des normes de pratique et de compétence. Au moment de réaliser la présente étude, il y avait 34 professions réglementées en Ontario, et elles ont toutes été incluses dans l'étude. La liste de ces professions figure à la fin de la présente sous-section.

Certaines professions réglementées exigent que le spécialiste soit agréé par l'organisme autonome de sa profession pour travailler dans le champ de compétence en question. Par exemple, pour exercer la profession d'avocat/d'avocate en Ontario ou pour y porter le titre d'avocat/d'avocate, il faut être agréé par le Barreau du Haut-Canada. D'autres professions réglementées permettent aux spécialistes d'effectuer certains travaux ou encore, tous les travaux réglementés par la profession sans pour autant être agréés par leur organisme autonome.

Toutefois, ils exigent d'eux qu'ils soient agréés s'ils souhaitent utiliser le titre de leur profession. Par exemple, les ingénieurs/ingénieures qui ne sont pas agréés peuvent travailler dans leur champ de compétence ; mais ils ne peuvent pas apposer leur signature ou leur nom sur les plans ou devis. L'agrément peut s'avérer important pour la personne qui veut avoir accès au marché du travail dans son champ de compétence.

La plupart des professions réglementées incluses dans l'étude sont celles qui exigent que les spécialistes soient agréés par l'organisme autonome de leur profession pour travailler dans leur champ de compétence. Parmi les professions qui permettent aux spécialistes d'effectuer certains travaux ou tout travail de leur profession sans agrément mais qui exigent qu'ils soient agréés s'ils veulent utiliser le titre de leur profession, seules celles qui font partie d'un plus grand nombre d'immigrants admis au cours de la période couverte par la présente étude (1994–1999) ont été incluses aux fins de l'étude, à une exception près à savoir, les technologues et les techniciens/ techniciennes en génie civil.

De nombreux immigrants ayant pratiqué comme technologues et techniciens/techniciennes en génie civil dans leur pays d'origine avaient le droit de porter le titre d'ingénieurs/d'ingénieures dans les pays en question. Étant donné que, dans le cadre de la présente étude, les immigrants ont identifié leur profession d'eux-mêmes, et comme de nombreux immigrants ne sont pas conscients de la distinction qui existe en Ontario entre les deux professions, certaines de ces personnes se sont déclarées « ingénieurs/ingénieures ». Nous ne les avons pas exclus de l'étude, même lorsque leur véritable classification fut éventuellement connue, ce qui nous permit de comprendre l'ampleur de la situation. Comme il s'avéra que seul un petit nombre s'étant d'abord définis comme ingénieurs/ingénieures étaient, en fait, des technologues et des techniciens/techniciennes en génie civil (6,2 %), leur inclusion n'a pas biaisé le résultat global de l'analyse.

Professions réglementées incluses dans la présente étude

Architecte	Ingénieur/ingénieure
Arpenteur-géomètre	Inhalothérapeute
Audiologiste et orthophoniste	Massothérapeute
Avocat/avocate	Médecin ou chirurgien/chirurgienne
Chiropraticien/chiropraticienne	Opticien/opticienne
Chirurgien/chirurgienne dentiste et dentiste	Optométriste
Comptable agréé	Pharmacien/pharmacienne
Comptable en management accrédité	Physiothérapeute
Comptable général licencié	Podologue/podiatre
Courtier/courtière d'assurance	Psychologue
Courtier/courtière en immeubles	Sage-femme
Denturologiste	Technicien/technicienne de laboratoire médical
Diététicien/diététicienne et nutritionniste	Technicien/technicienne dentaire supérieur(e)
Enseignant/enseignante	Technicien/technicienne en radiation médicale
Entrepreneur de pompes funèbres	Technicien/technicienne ou technologue en génie civil
Ergothérapeute	Vétérinaire
Hygiéniste dentaire	
Infirmier/infirmière et infirmier/infirmière auxiliaire	

Catégorie d'immigrants

La Loi sur l'immigration du Canada énonce trois catégories principales d'immigrants, correspondant aux trois objectifs de la politique canadienne en matière d'immigration à savoir, les aspects économique et humanitaire ainsi que la réunification des familles. Les trois catégories sont les suivantes :

- *Catégorie « famille »* : Cette catégorie englobe les proches parents d'un répondant qui est un citoyen ou un résident permanent du Canada.

- *Catégorie « autonome »* : Parmi les personnes qui font partie de cette catégorie, mentionnons les ouvriers qualifiés, les travailleurs autonomes et les gens d'affaires immigrants tels que les entrepreneurs et les investisseurs. Leur évaluation a révélé qu'ils sont en mesure de contribuer au « développement d'une économie forte et viable et à la prospérité régionale au Canada » (Loi de 1967 sur l'immigration du Canada, telle que modifiée). La plupart des professionnels formés à l'étranger qui font partie de notre étude (c.-à-d., 74,3 %) sont compris dans cette catégorie.

- *Réfugié au sens de la Convention et membre d'une catégorie désignée* : Les *réfugiés au sens de la Convention* sont les personnes qui correspondent à la définition énoncée en vertu de la Convention des Nations Unies relatives aux réfugiés. Il s'agit généralement de personnes qui ont des craintes fondés de persécution pour des motifs ayant trait à la race, la religion, la nationalité, l'adhésion à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique et qui sont à l'extérieur du pays correspondant à leur nationalité ou encore, qui n'ont pas de pays de nationalité, mais qui sont à l'extérieur du pays de leur ancienne résidence habituelle et ne veulent pas y retourner. Les immigrants de cette catégorie sont choisis à l'étranger ou reconnus ici au Canada par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

  La *catégorie désignée* comprend les personnes déplacées pour des raisons de persécution ou d'urgence motivée par une situation de quasi-réfugié, ainsi que les personnes qui, pour des raisons d'ordre humanitaire, ont été acceptées par les bureaux des visas du Gouvernement du Canada à l'étranger ou par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ici au Canada. Aux fins de la présente étude, les *réfugiés au sens de la Convention* et les immigrants *membres d'une catégorie désignée* ont été regroupés sous les catégories « autres ».

Régions du monde

- Le *Royaume-Uni* et l'*Europe* comprennent l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de galles et l'Irlande du Nord au Royaume-Uni, ainsi que les pays d'Europe suivants : l'Albanie, l'Arménie, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie, la Russie, l'Ukraine ainsi que d'autres pays ayant fait partie de l'ancienne Yougoslavie et également d'autres pays ayant fait partie de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques.

- L'*Asie du Sud* comprend l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka.

- Le littoral *du Pacifique* comprend l'Australie, la Chine, Hong-Kong, la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Taiwan et d'autres pays asiatiques du Sud-Est.

- La catégorie « *autres* » comprend l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud et enfin, la Guyane et les Caraïbes.

Catégories d'emplois

Les catégories d'emplois suivantes sont utilisées dans le présent rapport :

- *Propre profession* : Il s'agit de la profession pour laquelle l'immigrant a été formé et dans laquelle il œuvrait avant d'immigrer en Ontario. Les gens classés dans cette catégorie sont généralement munis d'un permis de l'Ontario et exécutent toutes les fonctions d'une personne agréée par leur profession.

- *Profession connexe* : Il s'agit d'un emploi de statut supérieur relié à la profession pour laquelle l'immigrant a été formé et dans laquelle il œuvrait avant de venir s'établir en Ontario. La distinction importante entre cette catégorie et la *propre profession* réside dans le fait que les nouveaux arrivants utilisent leurs compétences mais ne sont pas agréés, ce qui les

empêche d'exécuter toutes les fonctions de leurs professions. Mentionnons, à titre d'exemples, les professionnels de la santé qui, n'étant pas agréés au sein de leur propre profession, ne peuvent pas traiter des patients mais effectuent des recherches. Ces immigrants sont souvent satisfaits de leur emploi puisqu'ils utilisent leurs compétences et gagnent un bon revenu.

Les immigrants de cette catégorie d'emplois peuvent également œuvrer dans un emploi ayant trait à la profession pour laquelle ils ont été formés et dans laquelle ils travaillaient avant de venir en Ontario, sauf qu'ils occupent un niveau inférieur. Bien qu'ils ne soient pas agréés à l'intérieur de leur propre profession, ils peuvent se servir de certaines de leurs compétences. Mentionnons, à titre d'exemples, les ingénieurs/ingénieures qui travaillent comme technologues ou techniciens/techniciennes en génie ou encore, les médecins ou les infirmiers/infirmières qui travaillent comme aides-soignants. Habituellement, ces immigrants sont quelque peu satisfaits de leurs emplois. Ils peuvent travailler dans des champs de compétence se rapprochant de leur profession, mais gagnent un salaire moindre et n'utilisent pas leurs compétences au maximum de leur potentiel.

- *Autre profession* : Il s'agit d'une profession sans rapport avec le champ de compétence pour lequel l'immigrant a été formé et dans laquelle il œuvrait avant de venir en Ontario.
- En règle générale, les immigrants de cette catégorie œuvraient à l'intérieur d'une profession nécessitant qu'ils suivent des cours en Ontario pour se recycler. À titre d'exemple, mentionnons les ingénieurs ayant étudié en Ontario pendant trois ans pour devenir programmeurs ou développeurs de logiciels. Toutefois, c'est dans les professions ou métiers spécialisés que se trouvent les nouveaux emplois. Nous avons constaté que ces immigrants étaient satisfaits de leur nouvel emploi et que ce dernier les intéressait, qu'ils gagnaient un bon revenu et qu'ils pouvaient avoir l'occasion d'utiliser certaines de leurs compétences pour lesquelles ils avaient été formés à l'origine.

- *Emploi non professionnel comme moyen d'obtenir un revenu* : Il s'agit d'un emploi, bien souvent de niveau inférieur, qui ne permet pas à l'immigrant d'utiliser les compétences et les connaissances pour lesquelles il a été formé et qu'il utilisait dans son pays d'origine. Les

livreurs de pizzas ou les chauffeurs de taxi sont des exemples de ce genre d'emploi. Nous avons constaté que les immigrants de cette catégorie ne sont pas satisfaits de leur emploi, qu'ils ne gagnent pas un salaire élevé et qu'ils font ce travail tout simplement pour gagner leur vie.

ANNEXE B : RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES

Cette annexe contient tous les *tableaux de répartition du nombre de réponses* qui sont désignés dans le chapitre 3, y compris ceux qui y figurent. Se reporter à l'annexe C pour les tableaux de données croisées désignés dans le chapitre 3.

Tableaux désignés dans la section 3.1

Tableau 3.1a : Année d'arrivée

Année d'arrivée	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
1994	114	17,8
1995	152	23,7
1996	117	18,2
1997	126	19,6
1998–99	133	20,7
Total	**642**	**100,0**

Tableau 3.1b : Âge

Âge	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
30 ans ou moins	117	18,2
31 à 40 ans	341	53,0
41 ans ou plus	185	28,8
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.1c : Hommes et femmes

Hommes et femmes	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Homme	402	62,5
Femme	241	37,5
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.1d : Connaissance des langues officielles du Canada

Connaissance des langues officielles du Canada	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Anglais seulement	535	83,2
Français seulement	9	1,4
Ni anglais ni français	22	3,4
Anglais et français	75	11,7
Total	**641**	**100,0**

Tableau 3.1e : Catégorie d'immigrants

Catégorie	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Famille	104	16,2
Autonome	478	74,3
Autre	61	9,5
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.1f : Région d'origine

Région d'origine	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
R.-U. et Europe	20	3,1
Asie du Sud	16	2,5
Littoral du Pacifique	197	30,6
Autre	410	63,8
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.1g : Niveau d'instruction à l'arrivée

Niveau d'instruction	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Baccalauréat	333	51,8
Maîtrise/doctorat	168	26,1
Diplôme/certificat/certificat de compétence	74	11,5
Grade légal	50	7,8
Éducation postsecondaire quelconque	18	2,8
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.1h : Profession exercée dans le pays d'origine

Profession exercée dans le pays d'origine	Répartition (nombre de réponse)	Pourcentage (%)
Ingénieur/Ingénieure	276	42,9
Enseignant/enseignante	80	12,4
Comptable	63	9,8
Médecin	46	7,2
Technicien/technicienne en génie	40	6,2
Infirmier/infirmière	29	4,5
Pharmacien/pharmacienne	24	3,7
Technicien/technicienne de laboratoire médical	22	3,4
Vétérinaire	12	1,9
Architecte	8	1,2
Avocat/avocate	8	1,2
Technicien/technicienne en radiation médicale	7	1,1
Dentiste/chirurgien-dentiste	6	0,9
Technicien/technicienne dentaire supérieur(e)	6	0,9
Psychologue	4	0,6
Physiothérapeute	4	0,6
Sage-femme	3	0,5
Inhalothérapeute	1	0,2
Courtier/courtière d'assurance	1	0,2
Arpenteur-géomètre	1	0,2
Ergothérapeute	1	0,2
Agronome	1	0,2
Total	**643**	**100,0**

Tableaux désignés dans la section 3.2

Tableau 3.2a : Source des renseignements généraux obtenus sur le Canada avant l'immigration

Source	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Amis/famille	266	57,2
Livres	35	7,5
Bureau des visas	33	7,1
Journaux	20	4,3
Internet	16	3,4
Bibliothèque	15	3,2
Source non spécifiée	14	3,0
Visite au Canada	13	2,8
Renseignements généraux	8	1,7
Organisme gouvernemental	7	1,5
Renseignements liés à l'emploi	7	1,5
Avocats/consultants	6	1,3
Renseignements sur des villes en particulier	6	1,3
Organismes à l'étranger	2	0,4
Collègues	2	0,4
Organisme communautaire	1	0,2
Renseignements touristiques	1	0,2
Conseiller religieux	1	0,2
Radio Canada International	1	0,2
Colloque	1	0,2
Autre	10	2,2
Total	**465**	**100,0**

Tableau 3.2b : Type de renseignements obtenus sur les emplois avant l'immigration

Type de renseignements	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Emplois facilement disponibles	38	14,4
Emplois disponibles au sein de la profession	22	8,3
Emplois non disponibles	29	11,0
Emplois non disponibles au sein de la profession	23	8,7
Renseignements/exigences en matière de permis	22	8,3
Renseignements sur le marché du travail en général	106	40,2
Autres	24	9,1
Total	**264**	**100,0**

Tableau 3.2c : Renseignements reçus avant l'immigration sur les permis exigés pour l'exercice de la profession choisie en Ontario

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	297	46,3
Non	331	51,6
Pas certain(e)	13	2,0
Total	**641**	**100,0**

Tableau 3.2d : Renseignements obtenus avant l'immigration sur les normes de délivrance des permis propres à la profession

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	129	20,1
Non	463	72,2
Pas certain(e)	49	7,6
Total	**641**	**100,0**

Tableau 3.2e : Renseignements reçus avant l'immigration sur les possibilités d'emploi propres à la profession choisie

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	186	29,1
Non	345	53,9
Pas certain(e)	109	17,0
Total	**640**	**100,0**

Le tableau 3.2f représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableau 3.2g : Utilité des renseignements reçus avant l'immigration sur la profession choisie

Utilité	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Très utiles	33	5,5
Utiles	139	23,2
Ni utiles ni inutiles	63	10,5
Pas très utiles	71	11,9
Pas utiles du tout	51	8,5
Aucun renseignement reçu	237	39,6
Pas certain(e)	5	0,8
Total	**599**	**100,0**

Le tableau 3.2h représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableau 3.2i : Accès à l'Internet dans le pays d'origine

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	176	27,4
Non	466	72,6
Total	**642**	**100,0**

Tableau 3.2j : Lieu d'accès à l'Internet dans le pays d'origine

Lieu	Répartition (nombre des réponses)	Pourcentage (%)
Domicile	71	42,3
Travail	69	41,1
École	18	10,7
Amis/famille	5	3,0
Bibliothèque	2	1,2
Centre communautaire	1	0,6
Autre	2	1,2
Total	**168**	**100,0**

Tableau 3.2k : Type de renseignements obtenus sur le Canada par le biais de l'Internet avant l'immigration

Type de renseignements	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Marché du travail au Canada	30	37,5
Généralités	22	27,5
Immigration	8	10,0
Exigences propres à la profession	4	5,0
Conditions météorologiques	3	3,8
Courriels	2	2,5
Coût de la vie	1	1,3
Logement	1	1,3
Éducation	1	1,3
Soins de santé	1	1,3
Ne s'en souvient pas	1	1,3
Autres	6	7,5
Total	**80**	**100,0**

Tableau 3.2l : Endroits où la diffusion de plus amples renseignements sur le marché du travail est nécessaire

Endroits	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Bureaux des visas	291	46,2
Internet	177	28,1
Bibliothèques	68	10,8
Journaux	44	7,0
Autres	50	7,9
Total	**630**	**100,0**

Tableaux désignés dans la section 3.3.1

Tableau 3.3.1a : Connaissance de la langue officielle (écriture) à l'arrivée au Canada

Connaissance de la langue officielle (écriture)	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Médiocre	51	8,1
Acceptable	95	15,1
Bonne	317	50,4
Excellente	166	26,4
Total	**629**	**100,0**

Tableau 3.3.1b : Connaissance de la langue officielle (lecture) à l'arrivée au Canada

Connaissance de la langue officielle (lecture)	Répartition (Nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Médiocre	43	6,8
Acceptable	71	11,3
Bonne	322	51,0
Excellente	195	30,9
Total	**631**	**100,0**

Tableau 3.3.1c : Connaissance de la langue officielle (conversation) à l'arrivée au Canada

Connaissance de la langue officielle (conversation)	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Médiocre	77	12,3
Acceptable	148	23,6
Bonne	273	43,5
Excellente	129	20,6
Total	**627**	**100,0**

Tableau 3.3.1d : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Connaissance de la langue officielle	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Médiocre/acceptable	71	11,1
Bonne	374	58,5
Excellente	194	30,4
Total	**639**	**100,0**

Tableau 3.3.1e : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue pour le visa

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	425	75,0
Non	140	24,7
Pas certain(e)	2	0,4
Total	**567**	**100,0**

Tableau 3.3.1f : Méthode utilisée pour évaluer la connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue pour le visa

Méthode	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Entrevue menée dans la langue officielle	366	88,8
Vérification du formulaire de demande	26	6,3
Le demandeur a soumis les résultats du test normalisé	8	1,9
Le demandeur a joint une composition en anglais au formulaire de demande	6	1,5
Le demandeur a reçu un texte et on lui a posé des questions s'y rapportant	2	0,5
Le demandeur a passé un test écrit et oral	2	0,5
Un traducteur était présent	1	0,2
Méthode inconnue	1	0,2
Total	**412**	**100,0**

Tableau 3.3.1g : Amélioration de la connaissance de la langue officielle depuis l'arrivée au Canada

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	374	58,4
Non	267	41,7
Total	**641**	**100,0**

Tableau 3.3.1h : Méthode d'amélioration de la langue depuis l'arrivée au Canada

Méthode	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Cours général d'anglais langue seconde	139	37,1
Enseignement de la langue aux nouveaux arrivants au Canada	77	20,5
Test cours d'anglais comme langue étrangère	52	13,9
Cours d'anglais langue seconde propre à la profession exercée	8	2,1
Cours à l'école privée	2	0,5
Autres cours à l'école	10	2,7
Autodidacte	39	10,4
Enseignant-tuteur	1	0,3
Amis/famille	10	2,7
Télévision	10	2,7
Travail	7	1,9
Études collégiales	2	0,5
Cours supérieur d'anglais	6	1,6
Livres	1	0,3
Autre	11	2,9
Total	**375**	**100,0**

Les tableaux 3.3.1i à 3.3.1l représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.3.2

Tableau 3.3.2a : Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Médiocre/acceptable	64	10,1
Bonne	344	53,9
Excellente	222	34,8
Ne savent pas	8	1,3
Total	**638**	**100,0**

Les tableaux 3.3.2b à 3.3.2f représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.4

Tableau 3.4a : Cours de formation suivis depuis l'arrivée au Canada

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	339	52,7
Non	304	47,3
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.4b : Le cours de formation le plus utile

Type de cours	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Informatique/technologie	133	28,7
Propre à la profession exercée	93	20,0
Cours de langue	86	18,5
Enseignement postsecondaire	48	10,3
Recherche d'emploi	23	5,0
Tous	18	3,9
Aucun	17	3,7
Cours d'alternance travail-études	15	3,2
Ne savent pas	11	2,4
Autre	20	4,3
Total	**464**	**100,0**

Tableau 3.4c : Raison pour laquelle le cours de formation a été utile

Raison	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Cours relié au champ de compétence	82	20,0
A fourni des renseignements sur l'emploi/ sera utile pour trouver un emploi	70	17,1
A amélioré les habiletés de communication	53	12,9
Offre des qualifications utiles	53	12,9
A amélioré les connaissances	42	10,2
Seul cours de formation suivi	18	4,4
Cours intéressant	17	4,1
Utile au travail et à la maison	17	4,1
A offert une bonne expérience	15	3,7
A répondu aux exigences professionnelles	12	2,9
Dans un domaine recherché	9	2,2
Avantageux pour un changement de carrière	8	2,0
Amélioration des affaires (travailleur autonome)	1	0,2
Ne savent pas	1	0,2
Autre	12	2,9
Total	**410**	**100,0**

Tableau 3.4d : La personne est intéressée par un cours de formation mais ne peut le suivre

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	373	59,6
Non	235	37,5
Ne savent pas	18	2,9
Total	**626**	**100,0**

Tableau 3.4e : Type de cours de formation recherché, mais non suivi

Type de cours de formation	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Informatique/technologie	150	40,4
Propre à la profession exercée	123	33,2
Cours de langue	27	7,3
Informatique propre à la profession exercée	19	5,1
Université/collège	7	1,9
Maîtrise	5	1,4
Doctorat	2	0,5
Soins infirmiers ou cours connexe sur la santé	5	1,4
Santé au travail	2	0,5
Bancaire	2	0,5
Réseautique	1	0,3
Autre	28	7,6
Total	**371**	**100,0**

Tableau 3.4f : Raison pour laquelle le cours recherché n'a pas été suivi

Raison	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Trop coûteux	118	37,1
Manque de temps	80	25,2
Aucun renseignement sur le cours	21	6,6
Au travail	18	5,7
Pas encore offert	16	5,0
Aucune connaissance du lieu où le cours est offert	10	3,1
Amélioration de la langue en premier	9	2,8
Nombre de places limité	7	2,2
Arrivée récente au Canada	6	1,9
Cours à accès restreint	5	1,6
Responsabilités familiales	4	1,3
Admission refusée	4	1,3
Sur une liste d'attente	3	0,9
Emplacement non approprié	2	0,6
Cours pas assez élaboré	1	0,3
Autre	14	4,4
Total	**318**	**100,0**

Le tableau 3.4g représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.5

Tableau 3.5a : Présentation d'une demande d'évaluation des attestations d'études

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	187	29,1
Non, aucune connaissance du service	271	42,1
Non, en toute connaissance du service	185	28,8
Total	**643**	**100,0**

Tableau 3.5b : Moment de l'évaluation des attestations d'études

Moment de l'évaluation	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Avant l'arrivée au Canada	17	9,0
Après l'arrivée au Canada	171	91,0

Total	**188**	**100,0**

Les tableaux 3.5c et 3.5d représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

Tableau 3.5e : Résultats de l'évaluation des attestations d'études faite après l'immigration

Résultats	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Grade équivalent à celui obtenu en Ontario	131	73,2
Grade d'un niveau inférieur à celui obtenu en Ontario	31	17,3
Nécessité d'une formation supplémentaire	7	3,9
Ne savent pas	10	5,6
Total	**179**	**100,0**

Tableau 3.5f : Utilité de l'évaluation des attestations d'études faite après l'immigration

Réponse	Répartition (Nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	68	39,3
Non	97	56,1
Pas certain(e)	8	4,6
Total	**173**	**100,0**

Tableau 3.5g : Raison pour laquelle l'évaluation des attestations d'études faites après l'immigration a été profitable

Raison	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
A permis de trouver un emploi	36	56,3
A facilité l'obtention du permis	7	10,9
A permis de faire le point	7	10,9
A aidé dans les études	5	7,8
A permis d'accroître le salaire	2	3,1
A permis de suivre les cours appropriés	1	1,6
Autre	6	9,4
Total	**64**	**100,0**

Le tableau 3.5h représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableaux dans la section 3.6

Tableau 3.6a : Permis exigé pour exercer la profession dans le pays de résidence précédent

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	297	46,9
Non	306	48,3
Selon les circonstances	28	4,4
Pas certain(e)	2	0,3
Total	**633**	**100,0**

Tableau 3.6b : Détenait un permis pour exercer sa profession dans le pays de résidence précédent

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	328	82,0
Non	71	17,8
Total	**399**	**100,0**

Tableau 3.6 c : A exercé sa profession avant d'immigrer au Canada

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	610	96,5
Non	22	3,5
Total	**632**	**100,0**

Tableau 3.6d : Au moment de l'entrevue avec nos chercheurs, savait qu'un permis était exigé pour exercer sa profession en Ontario :

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	560	88,5
Non	73	11,5
Total	**633**	**100,0**

Tableau 3.6e : Au moment de l'entrevue avec nos chercheurs, connaissait les démarches nécessaires pour obtenir un permis

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	312	56,4
Non	167	30,2
Certaines démarches	74	13,4
Total	**553**	**100,0**

Tableau 3.6f : Source d'informations sur la nécessité d'un permis pour exercer en Ontario

Source d'informations	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Autre personne	220	41,1
Source non définie avant l'immigration	85	15,9
Services organisés	76	14,2
Organismes de réglementation des professions	73	13,6
Médias (journaux, télévision, etc).	45	8,4
Autre	36	6,7
Total	**535**	**100,0**

Tableau 3.6g : Demande de permis faite au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	166	26,6
Non	459	73,4
Total	**625**	**100,0**

Tableau 3.6h : Permis déjà obtenu au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	56	9,1
Non	558	90,9
Total	**614**	**100,0**

Les tableaux 3.6i à 3.6l représentent des données croisées. Ils figurent à l'annexe C.

Tableau 3.6m : Savait que l'évaluation des diplômes faisait partie du processus de délivrance des permis

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	347	77,1
Non	46	10,2
Pas certain(e)	57	12,7
Total	**450**	**100,0**

Le tableau 3.6n représentent des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableau 3.6o : Difficultés éprouvées lors du processus de délivrance des permis

Niveau de difficulté	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Pas tellement difficile	18	4,5
Passablement difficile	108	27,3
Très difficile	169	42,7
Autre	101	25,5
Total	**396**	**100,0**

Le tableau 3.6p représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.7.1

Tableau 3.7.1a : Premier emploi au Canada dans la propre profession ou une profession connexe

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	213	41,8
Non	296	58,0
Pas certain(e)	1	0,2
Total	**510**	**100,0**

Tableau 3.7.1b : Statut de l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Statut de l'emploi	Répartition (nombre de personnes interrogées)	Pourcentage (%)
Emploi à temps plein	315	51,7
Emploi à temps partiel	72	11,8
Aucun emploi	185	30,4
Statut imprécis	37	6,1
Total	**609**	**100,0**

Les tableaux 3.7.1c à 3.7.1f représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.7.2

Tableau 3.7.2a : Période écoulée avant de décrocher un premier emploi

Période	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Moins de 6 mois	307	60,3
De 6 à 12 mois	150	29,5
Plus de 12 mois	51	10,0
Autre	1	0,2
Total	**509**	**100,0**

Les tableaux 3.7.2b et 3.7.2c représentent des données croisées. Ils figurent à l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.7.3

Tableau 3.7.3a : Stratégies auxquelles les immigrants ont recours pour subvenir à leurs besoins

Stratégie	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Avait un emploi rémunéré	445	70,1
Conjoint(e) avait un emploi rémunéré	66	10,4
A entamé le capital apporté au pays	72	11,3
Reçoit l'aide de l'État	21	3,3
Autre	31	4,9
Total	**635**	**100,0**

Les tableaux 3.7.3b et 3.7.3c représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.7.4

Tableau 3.7.4a : Intention de s'installer en Ontario

Réponse	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Oui	551	86,2
Non	16	2,5
Pas sûrs	72	11,3
Total	**639**	**100,0**

Tableau 3.7.4b : Motif du départ de l'Ontario

Motif	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Emploi	42	76,4
Amis/famille	3	5,5
Éducation	1	1,8
Autres	9	16,4
Total	**55**	**100,0**

Tableau 3.7.4c : Situation économique au Canada comparativement à l'ancien pays de résidence

Situation économique au Canada	Répartition (nombre de personnes interrogées)	Pourcentage (%)
Meilleure	229	35,8
La même	159	24,8
Plus difficile	238	37,2
Pas certain(e)	14	2,2
Total	**640**	**100,0**

Les tableaux 3.7.4d et 3.7.4e représentent des données croisées. Ils figurent à l'annexe C.

Tableaux désignés dans la section 3.7.5

Tableau 3.7.5a : Premier emploi au Canada

Premier emploi au Canada	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Propre profession ou profession connexe	209	41,6
Autre profession	77	15,3
Emploi non spécialisé comme source de revenu	217	43,1
Total	**503**	**100,0**

Le tableau 3.7.5b représente des données croisées. Il figure dans l'annexe C.

Tableau 3.7.5c : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs

Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue	Répartition (nombre de réponses)	Pourcentage (%)
Propre profession ou profession connexe	220	53,1
Autre profession	81	19,6
Emploi non spécialisé comme source de revenu	113	27,3
Total	**414**	**100,0**

Les tableaux 3.7.5d et 3.7.5e représentent des données croisées. Ils figurent dans l'annexe C.

ANNEXE C : DONNÉES CROISÉES

Cette annexe contient tous les *tableaux de données croisées* qui sont désignés dans le chapitre 3, y compris ceux qui y figurent. Se reporter à l'annexe B pour les tableaux de répartition du nombre de réponses désignés dans le chapitre 3.

Tableaux désignés dans la section 3.1

Tous les tableaux désignés dans la section 3.1 sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableaux désignés dans la section 3.2

Les tableaux 3.2a à 3.2e sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.2f : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et renseignements sur les exigences en matière de permis obtenus avant d'immigrer

Catégorie d'emploi		Renseignements sur les exigences en matière de permis				Total
		Oui	Non	Pas vraiment	Oui, mais trompeurs	
Même profession ou profession connexe	Répartition	48	153	16	2	219
	%	65,8 %	50,3 %	51,6 %	40,0 %	53,0 %
Autre profession	Répartition	11	57	12	1	81
	%	15,1 %	18,8 %	38,7 %	20,0 %	19,6 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	14	94	3	2	113
	%	19,2 %	30,9 %	9,7 %	40,0 %	27,4 %
Totaux	Répartition	**73**	**304**	**31**	**5**	**413**

	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Le tableau 3.2g est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Table 3.2h : Utilité des renseignements obtenus sur la profession choisie avant d'immigrer et catégorie d'immigrant

Utilité		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Indépendant	Autres	
Très utiles	Répartition	2	26	5	33
	%	2,1 %	5,8 %	8,8 %	5.5 %
Utiles	Répartition	13	112	14	139
	%	13,7 %	25,1 %	24,6 %	23,2 %
Ni utiles ni inutiles	Répartition	7	53	3	63
	%	7,4 %	11,9 %	5,3 %	10,5 %
Pas très utiles	Répartition	5	65	1	71
	%	5,3 %	14,5 %	1,8 %	11,9 %
Pas utiles	Répartition	9	39	3	51
	%	9,5 %	8,7 %	5,3 %	8,5 %
Pas de renseignements	Répartition	58	148	31	237
	%	61,1 %	33,1 %	54,4 %	39,6 %
Pas sûrs	Répartition	1	4	0	5
	%	1,1 %	0,9 %	0 %	0,8 %
Total	Répartition	**95**	**447**	**57**	**599**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Les tableaux 3.2i à 3.2l sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableaux désignés dans la section 3.3.1

Les tableaux 3.3.1a à 3.3.1h sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.3.1i : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et année d'arrivée

Connaissance de la langue officielle		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Médiocre/acceptable	Répartition	8	10	11	10	32	71
	%	7,1 %	6,6 %	9,5 %	8,0 %	24,2 %	11,1 %
Bonne	Répartition	78	98	53	76	69	374
	%	69,0 %	64,5 %	45,7 %	60,8 %	52,3 %	58,6 %
Excellente	Répartition	27	44	52	39	31	193
	%	23,9 %	28,9 %	44,8 %	31,2 %	23,5 %	30,3 %

Total	Répartition	113	152	116	125	132	638
	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 3.3.1j : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et sexe des participants

Connaissance de la langue officielle		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Médiocre/acceptable	Répartition	33	38	71
	%	8,3 %	15,9 %	11,1 %
Bonne	Répartition	231	143	374
	%	57,8 %	59,8 %	58,5 %
Excellente	Répartition	136	58	194
	%	34,0 %	24,3 %	30,4 %
Total	Répartition	**400**	**239**	**639**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.1k : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et catégorie d'immigrant

Connaissance de la langue officielle		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Indépendant	Autres	
Médiocre/acceptable	Répartition	23	39	9	71
	%	22,3 %	8,2 %	14,8 %	11,1 %
Bonne	Répartition	56	286	32	374
	%	54,4 %	60,2 %	52,5 %	58,5 %
Excellent	Répartition	24	150	20	194
	%	23,3 %	31,6 %	32,8 %	30,4 %
Total	Répartition	**103**	**475**	**61**	**639**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.1l : Connaissance de la langue officielle au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et région d'origine

Connaissance de la langue officielle		Région d'origine				Total
		R.-U. et Europe	Asie du Sud	Littoral du Pacifique	Autres	
Médiocre/acceptable	Répartition	6	0	35	30	71
	%	31,6 %	0 %	17,8 %	7,4 %	11,1 %
Bonne	Répartition	10	5	118	241	374
	%	52,6 %	33,3 %	59,9 %	59,1 %	58,5 %
Excellente	Répartition	3	10	44	137	194
	%	15,8 %	66,7 %	22,3 %	33,6 %	30,4 %
Total	Répartition	**19**	**15**	**197**	**408**	**639**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.3.2

Le tableau 3.3.2a est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.3.2b : Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et année d'arrivée

Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Médiocre/acceptable	Répartition	8	8	10	13	25	64
	%	7,1 %	5,3 %	8,6 %	10,4 %	18,9 %	10,0 %
Bonne	Répartition	74	87	50	63	70	344
	%	65,5 %	57,6 %	43,1 %	50,4 %	53,0 %	54,0 %
Excellente	Répartition	31	56	53	48	33	221
	%	27,4 %	37,1 %	45,7 %	38,4 %	25,0 %	34,7 %
Ne sait pas	Répartition	0	0	3	1	4	8
	%	0 %	0 %	2,6 %	0,8 %	3,0 %	1,3 %
Total	Répartition	**113**	**151**	**116**	**125**	**132**	**637**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.2c : Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et niveau de scolarité à l'arrivée

Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée		Niveau de scolarité à l'arrivée						Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise	Doctorat	
Médiocre/ acceptable	Répartition	5	10	34	6	8	1	64
	%	27,8 %	13,5 %	10,3 %	12,0 %	5,6 %	4,3 %	10,0 %
Bonne	Répartition	7	31	193	29	75	9	344
	%	38,9 %	41,9 %	58,5 %	58,0 %	52,4 %	39,1 %	53,9 %
Excellente	Répartition	6	30	99	14	60	13	222
	%	33,3 %	40,5 %	30,0 %	28,0 %	42,0 %	56,5 %	34,8 %
Ne sait pas	Répartition	0	3	4	1	0	0	8
	%	0 %	4,1 %	1,2 %	2,0 %	0 %	0 %	1,3 %
Total	Répartition	**18**	**74**	**330**	**50**	**143**	**23**	**638**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.2d : Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée et catégorie d'immigrant

Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Indépendant	Autres	
Médiocre/acceptable	Répartition	22	32	10	64
	%	21,4 %	6,7 %	16,7 %	10,0 %

Bonne	Répartition	55	261	28	344
	%	53,4 %	54,9 %	46,7 %	53,9 %
Excellente	Répartition	23	178	21	222
	%	22,3 %	37,5 %	35,0 %	34,8 %
Ne savent pas	Répartition	3	4	1	8
	%	2,9 %	0,8 %	1,7 %	1,3 %
Total	Répartition	**103**	**475**	**60**	**638**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.2e : Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée et sexe des participants

Connaissance de la langue officielle propre à la profession exercée		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Médiocre/acceptable	Répartition	26	38	64
	%	6,5 %	15,9 %	10,0 %
Bonne	Répartition	208	136	344
	%	52,1 %	56,9 %	53,9 %
Excellente	Répartition	163	59	222
	%	40,9 %	24,7 %	34,8 %
Ne savent pas	Répartition	2	6	8
	%	0,5 %	2,5 %	1,3 %
Total	Répartition	**399**	**239**	**638**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.3.2f : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et connaissance de la langue officielle propre à la profession

Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs		Connaissance de la langue officielle propre à la profession				Total
		Médiocre/ acceptable	Bonne	Excellente	Ne savent pas	
Même profession ou profession connexe	Répartition	6	123	88	0	217
	%	9,4 %	35,8 %	39,6 %	0 %	34,0 %
Autre profession	Répartition	6	35	39	1	81
	%	9,4 %	10,2 %	17,6 %	12,5 %	12,7 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	12	64	35	2	113
	%	18,8 %	18,6 %	15,8 %	25,0 %	17,7 %
Pas de réponse	Répartition	40	122	60	5	227
	%	62,5 %	35,5 %	27,0 %	62,5 %	35,6 %
Total	Répartition	**64**	**344**	**222**	**8**	**638**

	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableaux désignés dans la section 3.4

Les tableaux 3.4a à 3.4f sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.4.g : Formation et catégorie d'immigrant

Formation		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Autonome	Autres	
Oui	Répartition	42	269	28	339
	%	40,4 %	56,3 %	45,9 %	52,7 %
Non	Répartition	62	209	33	304
	%	59,6 %	43,7 %	54,1 %	47,3 %
Total	Répartition	**104**	**478**	**61**	**643**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.5

Les tableaux 3.5a et 3.5b sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.5c : Demande d'évaluation des attestations d'études et catégorie d'immigrant

Demande d'évaluation des attestations d'études		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Autonome	Autres	
Oui	Répartition	16	164	7	187
	%	15,4 %	34,3 %	11,5 %	29,1 %
Non, n'a jamais entendu parler du service	Répartition	67	168	36	271
	%	64,4 %	35,1 %	59,0 %	42,1 %
Non, mais connaît ce service	Répartition	21	146	18	185
	%	20,2 %	30,5 %	29,5 %	28,8 %
Total	Répartition	**104**	**478**	**61**	**643**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.5d : Demande d'évaluation des attestations d'études et niveau de scolarité à l'arrivée

Demande d'évaluation des attestations d'études		Niveau de scolarité à l'arrivée					Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise/ doctorat	
Oui	Répartition	1	13	105	11	57	187
	%	5,6 %	17,6 %	31,5 %	22,0 %	33,9 %	29,1 %
Non, n'a jamais entendu parler du service	Répartition	10	48	135	24	54	271
	%	55,6 %	64,9 %	40,5 %	48,0 %	32,1 %	42,1 %
Non, mais connaît ce service	Répartition	7	13	93	15	57	185
	%	38,9 %	17,6 %	27,9 %	30,0 %	33,9 %	28,8 %
Total	Répartition	**18**	**74**	**333**	**50**	**168**	**643**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Les tableaux 3.5e à 3.5g sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.5h : Situation concernant l'emploi et demande d'évaluation des attestations d'études

Situation concernant l'emploi		Demande d'évaluation des attestations d'études			Total
		Oui	Non, n'a jamais entendu parler de ce service	Non, mais connaît ce service	
Travail à temps plein	Répartition	112	106	97	315
	%	60,9 %	42,9 %	54,5 %	51,7 %
Travail à temps partiel	Répartition	21	35	16	72
	%	11,4 %	14,2 %	9,0 %	11,8 %
Pas de travail	Répartition	40	93	52	185
	%	21,7 %	37,7 %	29,2 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	11	13	13	37
	%	6,0 %	5,3 %	7,3 %	6,1 %
Total	Répartition	**184**	**247**	**178**	**609**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.6

Les tableaux 3.6a à 3.6h sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.6i : Source de renseignements sur les exigences en matière de permis et catégorie d'immigrant

Source de renseignements sur les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Autonome	Autres	
Source non spécifiée avant l'immigration	Répartition	4	77	4	85
	%	5,2 %	19,0 %	7,7 %	15,9 %
Médias	Répartition	3	38	4	45
	%	3,9 %	9,4 %	7,7 %	8,4 %
Organismes de réglementation professionnels	Répartition	14	55	4	73
	%	18,2 %	13,5 %	7,7 %	13,6 %
Services organisés	Répartition	15	54	7	76
	%	19,5 %	13,3 %	13,5 %	14,2 %
Autres personnes	Répartition	40	152	28	220
	%	51,9 %	37,4 %	53,8 %	41,1 %
Autres sources	Répartition	1	30	5	36
	%	1,3 %	7,4 %	9,6 %	6,7 %
Total	Répartition	**77**	**406**	**52**	**535**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.6j : Source de renseignements sur les exigences en matière de permis et sexe des participants

Source de renseignements sur les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Source non spécifiée avant l'immigration	Répartition	61	24	85
	%	17,8 %	12,4 %	15,9 %
Médias	Répartition	35	10	45
	%	10,2 %	5,2 %	8,4 %
Organismes de réglementation professionnels	Répartition	47	26	73
	%	13,7 %	13,5 %	13,6 %
Services organisés	Répartition	42	34	76
	%	12,3 %	17,6 %	14,2 %
Autres personnes	Répartition	127	93	220
	%	37,1 %	48,2 %	41,1 %
Autres sources	Répartition	30	6	36
	%	8,8 %	3,1 %	6,7 %
Total	Répartition	**342**	**193**	**535**

	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 3.6k : Au courant de l'obligation de bien connaître la langue officielle pour obtenir un permis et niveau de scolarité à l'arrivée

Au courant de l'obligation de bien connaître la langue officielle pour obtenir un permis		Niveau de scolarité à l'arrivée						Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise	Doctorat	
Oui	Répartition	7	18	121	34	53	9	242
	%	58,3 %	43,9 %	52,8 %	81,0 %	54,1 %	75,0 %	55,8 %
Non	Répartition	3	9	52	8	24	3	99
	%	25,0 %	22,0 %	22,7 %	19,0 %	24,5 %	25,0 %	22,8 %
Pas sûrs	Répartition	2	14	56	0	21	0	93
	%	16,7 %	34,1 %	24,5 %	0 %	21,4 %	0 %	21,4 %
Total	Répartition	**12**	**41**	**229**	**42**	**98**	**12**	**434**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.6l : Au courant de l'obligation de bien connaître la langue officielle pour obtenir un permis et région d'origine

Au courant de l'obligation de bien connaître la langue officielle pour obtenir un permis		Région d'origine				Total
		R.-U. et Europe	Asie du Sud	Littoral du Pacifique	Autres	
Oui	Répartition	12	3	58	169	242
	%	75,0 %	25,0 %	50,0 %	58,3 %	55.8 %
Non	Répartition	1	2	33	63	99
	%	6,3 %	16,7 %	28,4 %	21,7 %	22.8 %
Pas sûrs	Répartition	3	7	25	58	93
	%	18,8 %	58,3 %	21,6 %	20,0 %	21.4 %
Total	Répartition	**16**	**12**	**116**	**290**	**434**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Le tableau 3.6m est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.6n : Au courant que le diplôme devait être évalué dans le cadre du mécanisme de délivrance des permis et sexe des participants

Au courant que le diplôme devait être évalué		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Oui	Répartition	232	115	347
	%	81,4 %	69,7 %	77,1 %
Non	Répartition	26	20	46
	%	9,1 %	12,1 %	10,2 %
Pas sûrs	Répartition	27	30	57
	%	9,5 %	18,2 %	12,7 %
Total	Répartition	**285**	**165**	**450**

	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Le tableau 3.6o est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.6p : Difficultés éprouvées au cours de la délivrance des permis et niveau de scolarité à l'arrivée

Difficultés éprouvées au cours de la délivrance des permis		Niveau de scolarité à l'arrivée						Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise	Doctorat	
Très peu de difficultés	Répartition	1	6	9	0	1	1	18
	%	9,1 %	14,6 %	4,3 %	0 %	1,1 %	11,1 %	4,5 %
Quelques difficultés	Répartition	5	8	58	5	28	4	108
	%	45,5 %	19,5 %	27,6 %	13,2 %	32,2 %	44,4 %	27,3 %
Beaucoup de difficultés	Répartition	3	11	87	27	38	3	169
	%	27,3 %	26,8 %	41,4 %	71,1 %	43,7 %	33,3 %	42,7 %
Autres	Répartition	2	16	56	6	20	1	101
	%	18,2 %	39,0 %	26,7 %	15,8 %	23,0 %	11,1 %	25,5 %
Total	Répartition	**11**	**41**	**210**	**38**	**87**	**9**	**396**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.7.1

Les tableaux 3.7.1a et 3.7.1b sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.7.1c : Situation concernant l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et année d'arrivée

Situation concernant l'emploi		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Travail à temps plein	Répartition	67	101	56	51	39	314
	%	60,4 %	66,4 %	49,1 %	44,0 %	33,9 %	51,6 %
Travail à temps partiel	Répartition	19	13	18	11	11	72
	%	17,1 %	8,6 %	15,8 %	9,5 %	9,6 %	11,8 %
Pas de travail	Répartition	16	29	32	47	61	185
	%	14,4 %	19,1 %	28,1 %	40,5 %	53,0 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	9	9	8	7	4	37
	%	8,1 %	5,9 %	7,0 %	6,0 %	3,5 %	6,1 %
Total	Répartition	**111**	**152**	**114**	**116**	**115**	**608**
	%	**100.0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.1d : Situation concernant l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et catégorie d'immigrant

Situation concernant l'emploi		Catégorie d'immigrant			Total
		Famille	Indépendant	Autre	
Travail à temps plein	Répartition	22	267	26	315
	%	24,2 %	58,2 %	44,1 %	51,7 %
Travail à temps partiel	Répartition	17	47	8	72
	%	18,7 %	10,2 %	13,6 %	11,8 %
Pas de travail	Répartition	46	117	22	185
	%	50,5 %	25,5 %	37,3 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	6	28	3	37
	%	6,6 %	6,1 %	5,1 %	6,1 %
Total	Répartition	**91**	**459**	**59**	**609**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.1e : Situation concernant l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et niveau de scolarité à l'arrivée

Situation concernant l'emploi		Niveau de scolarité à l'arrivée						Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise	Doctorat	
Travail à temps plein	Répartition	8	31	173	12	79	12	315
	%	47,1 %	42,5 %	55,1 %	26,1 %	57,7 %	54,5 %	51,7 %
Travail à temps partiel	Répartition	3	10	31	11	15	2	72
	%	17,6 %	13,7 %	9,9 %	23,9 %	10,9 %	9,1 %	11,8 %
Pas de travail	Répartition	4	26	91	22	36	6	185
	%	23,5 %	35,6 %	29,0 %	47,8 %	26,3 %	27,3 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	2	6	19	1	7	2	37
	%	11,8 %	8,2 %	6,1 %	2,2 %	5,1 %	9,1 %	6,1 %
Total	Répartition	**17**	**73**	**314**	**46**	**137**	**22**	**609**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.1f : Situation concernant l'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et sexe des participants

Situation concernant l'emploi		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Travail à temps plein	Répartition	228	87	315
	%	58,8 %	39,4 %	51,7 %
Travail à temps partiel	Répartition	34	38	72
	%	8,8 %	17,2 %	11,8 %
Pas de travail	Répartition	99	86	185
	%	25,5 %	38,9 %	30,4 %
Situation incertaine	Répartition	27	10	37

	%	7,0 %	4,5 %	6,1 %
Total	Répartition	**388**	**221**	**609**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.7.2

Le tableau 3.7.2a est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.7.2b : Temps nécessaire à l'obtention d'un premier emploi et année d'arrivée

Temps nécessaire		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Moins de 6 mois	Répartition	56	72	64	58	56	306
	%	52,3 %	50,3 %	61,5 %	68,2 %	81,2 %	60,2 %
6 à 12 mois	Répartition	34	54	29	22	11	150
	%	31,8 %	37,8 %	27,9 %	25,9 %	15,9 %	29,5 %
Plus de 12 mois	Répartition	17	17	11	4	2	51
	%	15,9 %	11,9 %	10,6 %	4,7 %	2,9 %	10,0 %
Autres	Répartition	0	0	0	1	0	1
	%	0 %	0 %	0 %	1,2 %	0 %	0,2 %
Total	Répartition	**107**	**143**	**104**	**85**	**69**	**508**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.2c Temps nécessaire à l'obtention d'un premier emploi et sexe des participants

Temps nécessaire		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Moins de 6 mois	Répartition	220	87	307
	%	64,9 %	51,2 %	60,3 %
6 à 12 mois	Répartition	101	49	150
	%	29,8 %	28,8 %	29,5 %
Plus de 12 mois	Répartition	17	34	51
	%	5,0 %	20,0 %	10,0 %
Autres	Répartition	1	0	1
	%	0,3 %	0 %	0,2 %
Total	Répartition	**339**	**170**	**509**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.7.3

Le tableau 3.7.3a est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.7.3b : Stratégies de subsistance des immigrants et sexe des participants

Stratégie		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Occupait un emploi rémunérateur	Répartition	307	138	445
	%	76,8 %	58,7 %	70,1 %
Conjoint/conjointe occupait un emploi rémunérateur	Répartition	8	58	66
	%	2,0 %	24,7 %	10,4 %
Économies apportées au pays	Répartition	52	20	72
	%	13,0 %	8,5 %	11,3 %
Aide gouvernementale	Répartition	11	10	21
	%	2,8 %	4,3 %	3,3 %
Autres	Répartition	22	9	31
	%	5,5 %	3,8 %	4,9 %
Total	Répartition	**400**	**235**	**635**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.3c : Stratégies de subsistance des immigrants au Canada et niveau de scolarité à l'arrivée

Stratégie		Niveau de scolarité à l'arrivée						Total
		Études postsecondaires	Diplôme/ certificat/ certificat de compétence	Baccalauréat	Grade légal	Maîtrise	Doctorat	
Occupait un emploi rémunérateur	Répartition	15	52	238	24	100	16	445
	%	83,3 %	71,2 %	71,9 %	49,0 %	70,4 %	72,7 %	70,1 %
Conjoint/conjointe occupait un emploi rémunérateur	Répartition	1	11	38	8	8	0	66
	%	5,6 %	15,1 %	11,5 %	16,3 %	5,6 %	0 %	10,4 %
Économies apportées au pays	Répartition	1	5	32	6	24	4	72
	%	5,6 %	6,8 %	9,7 %	12,2 %	16,9 %	18,2 %	11,3 %
Aide gouvernementale	Répartition	0	2	8	5	5	1	21
	%	0 %	2,7 %	2,4 %	10,2 %	3,5 %	4,5 %	3,3 %
Autres	Répartition	1	3	15	6	5	1	31
	%	5,6 %	4,1 %	4,5 %	12,2 %	3,5 %	4,5 %	4,9 %
Total	Répartition	**18**	**73**	**331**	**49**	**142**	**22**	**635**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.7.4

Les tableaux 3.7.4a à 3.7.4c sont des tableaux de répartition du nombre de réponses. Ils se trouvent dans l'annexe B.

Tableau 3.7.4d : Situation économique au Canada par rapport à la situation économique dans l'ancien pays de résidence et année d'arrivée

Situation économique au Canada		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 à 1999	
Plus à l'aise	Répartition	56	72	39	28	34	229
	%	49,1 %	47,4 %	33,9 %	22,4 %	25,6 %	35,8 %
Dans une situation comparable	Répartition	26	36	28	34	34	158
	%	22,8 %	23,7 %	24,3 %	27,2 %	25,6 %	24,7 %
Moins à l'aise	Répartition	29	44	46	60	59	238
	%	25,4 %	28,9 %	40,0 %	48,0 %	44,4 %	37,2 %

Pas sûrs	Répartition	3	0	2	3	6	14
	%	2,6 %	0 %	1,7 %	2,4 %	4,5 %	2,2 %
Total	Répartition	**114**	**152**	**115**	**125**	**133**	**639**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.4e : Situation économique au Canada par rapport à la situation économique dans l'ancien pays de résidence et région d'origine

Situation économique au Canada		Région d'origine				Total
		R.-U. et Europe	Asie du Sud	Littoral du Pacifique	Autres	
Plus à l'aise	Répartition	4	10	65	150	229
	%	20,0 %	62,5 %	33,0 %	36,9 %	35,8 %
Dans une situation comparable	Répartition	4	4	56	95	159
	%	20,0 %	25,0 %	28,4 %	23,3 %	24,8 %
Moins à l'aise	Répartition	10	2	76	150	238
	%	50,0 %	12,5 %	38,6 %	36,9 %	37,2 %
Pas sûrs	Répartition	2	0	0	12	14
	%	10,0 %	0 %	0 %	2,9 %	2,2 %
Total	Répartition	**20**	**16**	**197**	**407**	**640**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableaux désignés dans la section 3.7.5

Le tableau 3.7.5a est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.7.5b : Premier emploi au Canada et année d'arrivée

Premier emploi au Canada		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Même profession ou profession connexe	Répartition	49	69	40	29	21	208
	%	46,7 %	47,9 %	39,2 %	34,5 %	31,3 %	41,4 %
Autres professions	Répartition	16	23	20	13	5	77
	%	15,2 %	16,0 %	19,6 %	15,5 %	7,5 %	15,3 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	40	52	42	42	41	217
	%	38,1 %	36,1 %	41,2 %	50,0 %	61,2 %	43,2 %
Total	Répartition	**105**	**144**	**102**	**84**	**67**	**502**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Le tableau 3.7.5c est un tableau de répartition du nombre de réponses. Il se trouve dans l'annexe B.

Tableau 3.7.5d : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et année d'arrivée

Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue		Année d'arrivée					Total
		1994	1995	1996	1997	1998 et 1999	
Même profession ou profession connexe	Répartition	55	74	39	32	19	219
	%	58,5 %	60,2 %	49,4 %	50,0 %	35,8 %	53,0 %
Autres professions	Répartition	22	26	20	11	2	81
	%	23,4 %	21,1 %	25,3 %	17,2 %	3,8 %	19,6 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	17	23	20	21	32	113
		18,1 %	18,7 %	25,3 %	32,8 %	60,4 %	27,4 %
Total	Répartition	**94**	**123**	**79**	**64**	**53**	**413**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Tableau 3.7.5e : Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue avec nos chercheurs et premier emploi au Canada

Catégorie d'emploi au moment de l'entrevue		Premier emploi au Canada			Total
		Même profession ou profession connexe	Autres professions	Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	
Même profession ou profession connexe	Répartition	154	11	51	216
	%	85,6 %	18,0 %	30,5 %	52,9 %
Autres professions	Répartition	17	42	21	80
	%	9,4 %	68,9 %	12,6 %	19,6 %
Emploi non spécialisé pour gagner un revenu	Répartition	9	8	95	112
	%	5,0 %	13,1 %	56,9 %	27,5 %
Total	Répartition	**180**	**61**	**167**	**408**
	%	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**